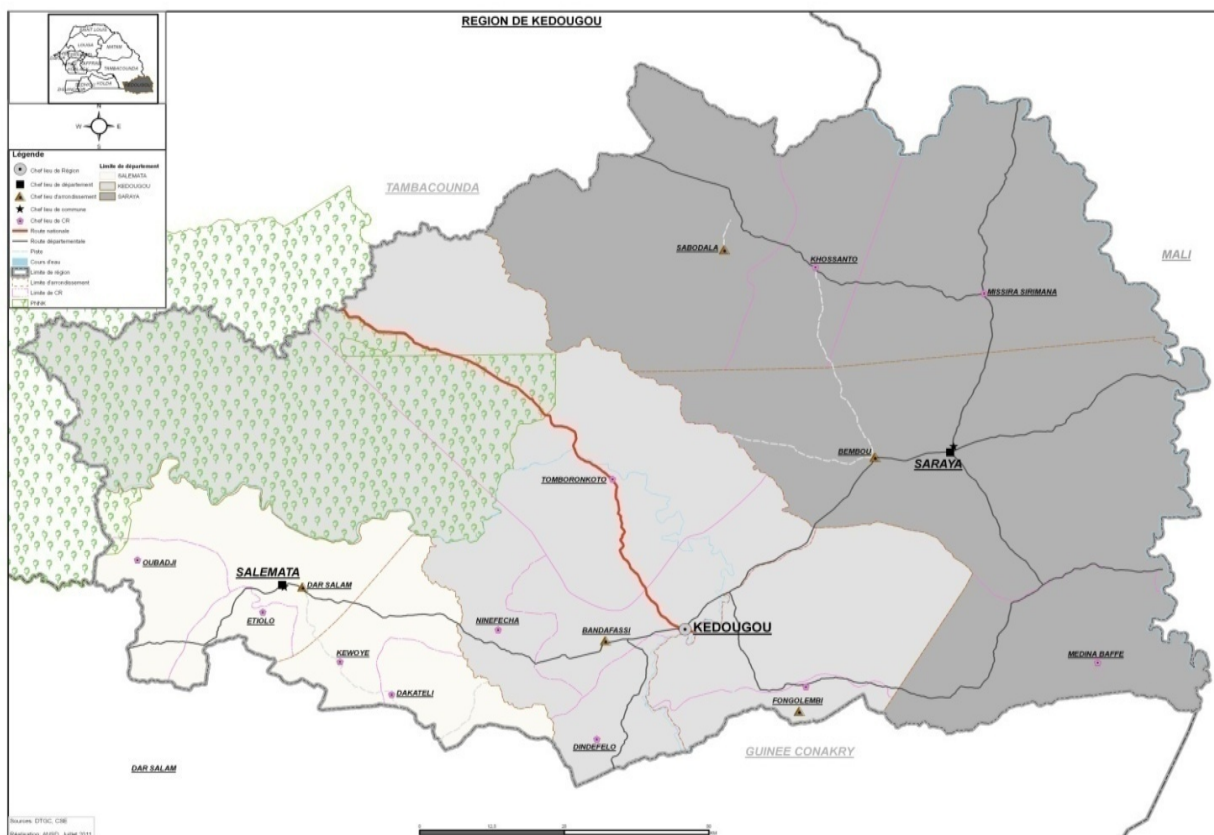




**Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou**



**SITUATION ECONOMIQUE ET  
SOCIALE REGIONALE  
2012**

Août 2015

## COMITE DE DIRECTION

Directeur Général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Ibrahima Silmang SENE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mbaye FAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

## COMITE DE REDACTION

Chef du Service Régional	Assane THIOUNE
Adjoint du Chef du Service Régional	Moussa KEITA
Assistant Administratif	Namory MAGASSOUBA

## COMITE DE VALIDATION

Séckène SENE, Abdoulaye TALL, Mamadou DIENG, Mamadou BAH, Oumar DIOP, El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Saliou MBENGUE, Alpha WADE, Thiayédia NDIAYE, Amadou Fall DIOUF, Adjibou Oppa BARRY, Atoumane FALL, Jean Rodrigue MALOU, Bintou Diack LY.

### AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

### Service Régional de la statistique et de la Démographie de KEDOUGOU

Tél : (221) 33 985 19 32 – Email : [Kedougou@ansd.sn](mailto:Kedougou@ansd.sn)

# TABLE DES MATIERES

<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>vi</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b>	<b>vii</b>
<b>ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>viii</b>
<b>AVANT PROPOS</b>	<b>11</b>
<b>PRESENTATION DE LA REGION</b>	<b>12</b>
(1) Situation géographique	12
(2) Organisation administrative	12
(3) Caractéristiques physiques et potentialités naturelles	12
<b>3.1.1 PRESENTATION PHYSIQUE</b>	<b>12</b>
3.1.1.1 Le relief	12
3.1.1.2 Le Climat	12
3.1.1.3 Les types de sols	13
3.1.1.4 Les eaux de surface et les eaux souterraines	14
3.1.1.5 Le couvert végétal	14
3.1.1.6 La faune	14
(4) Aspects économiques, sociaux et culturels	15
<b>I CHAPITRE I : DEMOGRAPHIE</b>	<b>17</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>17</b>
I.1.1 Effectifs et accroissement de la population	17
I.1.2 Structure par âge et par sexe	19
I.1.3 Répartition spatiale de la population	19
I.2 Migration internationale	20
<b>CONCLUSION</b>	<b>22</b>
<b>II CHAPITRE II : URBANISATION, ENERGIE</b>	<b>23</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>23</b>
II.1.1 Urbanisation	23
II.1.2 Energie	24
<b>CONCLUSION</b>	<b>26</b>
<b>III CHAPITRE III : EDUCATION</b>	<b>27</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>27</b>
III.1.1 Enseignement préscolaire	27
III.1.2 Evolution des Effectifs du Préscolaire	27
III.1.3 Structures	28
III.1.4 Personnels	28
III.1.5 ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	29
III.1.6 Effectifs	29

III.1.7	Taux de redoublement et de réussite au CFEE dans l'Elémentaire	29
III.1.8	Structures de l'élémentaire	30
III.1.9	Personnels	30
III.1.10	PROGRAMME ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL	31
III.1.11	Effectifs élèves	31
III.1.12	Taux de redoublement et de réussite au BFEM dans le Moyen Général	31
III.1.13	Personnels dans le moyen general	32
III.1.14	Taux de redoublement et de réussite au BAC	33
III.1.15	PROGRAMME EDUCATION NON FORMELLE	34
III.1.16	Effectifs des apprenants	34
<b>IV</b>	<b>CHAPITRE IV : SANTE</b>	<b>36</b>
IV.1.1	INFRASTRUCTURES	36
IV.1.2	Personnel de santé	37
IV.1.3	VIH/SIDA	38
IV.1.4	Paludisme	39
	<b>CONCLUSION</b>	<b>41</b>
<b>V</b>	<b>CHAPITRE V : HYGIENE</b>	<b>42</b>
	<b>INTRODUCTION</b>	<b>42</b>
V.1.1	Inspection des domiciles et constatation d'infractions	42
V.1.2	Inspection des domiciles	42
V.1.3	Constatation d'infractions dans les domiciles	44
V.1.4	INSPECTION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET CONSTATATION DES INFRACTIONS	45
V.1.5	Inspection des ERP et assimilés	45
V.1.6	Constatation d'infractions dans les ERP et assimilés	46
	<b>CONCLUSION</b>	<b>47</b>
<b>VI</b>	<b>CHAPITRE VI : ASSISTANCE</b>	<b>48</b>
VI.1.1	Accidents sur la voie publique	49
VI.2.	Activités de l'Action SOCIALE	50
<b>VII</b>	<b>CHAPITRE VII : AGRICULTURE</b>	<b>52</b>
VII.1.1	Suivi de la campagne agricole 2011-2012	52
VII.1.2	Programme « Equipement du monde Rural »	52
VII.1.3	Programme de mise en place et de cession des semences et engrais subventionnés	53
VII.1.4	les activités d'enquêtes et de statistiques agricoles	54
VII.1.5	activités d'élaboration et de mise en œuvre des mesures de politique agricole	55
A-	Programme national d'autosuffisance en riz (pnar)	55
VII.1.6	suivi et coordination des programmes, projets et actions de développement agricole	55
(1)	Coordination et suivi des BCV	55
(2)	Coordination et suivi du FFW	56
<b>VIII</b>	<b>CHAPITRE VIII : ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>60</b>
VIII.1.1	Prévention et contrôle des pollutions et des nuisances pour préserver la santé humaine et l'environnement	60
a.	Gestion de l'utilisation du mercure dans l'orpillage.	60
b.	Prévention de la pollution	61

c.	Suivi des établissements classés _____	61
VIII.1.2	Coordination des Etudes d'Impacts sur l'Environnement _____	62
VIII.2.1	Aménagement et production forestière _____	63
VIII.2.2	Protection des Forêts _____	65
a.	Lutte préventive _____	65
b.	Lutte active _____	66
c.	Situation du reboisement _____	68
VIII.2.3	Gestion de la faune _____	69
<b>IX</b>	<b>CHAPITRE IX : HYDRAULIQUE URBAINE –HYDRAULIQUE RURALE _____</b>	<b>72</b>
IX.1.1	Evolution des abonnées à la SDE dans la commune de Kédougou _____	72
IX.1.2	Evolution de la production d'eau par la SDE dans à Kédougou _____	73
IX.1.3	Evolution de la consommation d'eau à Kédougou _____	73
<b>X</b>	<b>CHAPITRE X : COMMERCE _____</b>	<b>76</b>
	<b>INTRODUCTION _____</b>	<b>76</b>
X.4.1	Boulangerie _____	78
X.4.2	Orpaillage _____	78
X.4.3	Distribution de carburant _____	78
<b>XI</b>	<b>CHAPITRE XI : JUSTICE _____</b>	<b>79</b>
	<b>INTRODUCTION _____</b>	<b>79</b>
XI.1.1	Structure de la population carcérale selon le groupe d'âge _____	80
XI.2.1	Les condamnés selon nationalité _____	81
XI.2.2	Les condamnés selon le type d'infraction _____	81
XI.2.3	Durée de peine des condamnés _____	82
	<b>CONCLUSION _____</b>	<b>83</b>
<b>XII</b>	<b>CHAPITRE Xii : MINES, INDUSTRIE ET ARTISANAT _____</b>	<b>84</b>
	<b>INTRODUCTION _____</b>	<b>84</b>
XII.1.1	MINES _____	84
XII.1.2	Industrie _____	86
XII.1.3	Artisanat _____	86
	<b>CONCLUSION _____</b>	<b>87</b>
<b>XIII</b>	<b>CHAPITRE XIII : POSTE, BANQUES ET SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES _</b>	<b>88</b>
	<b>INTRODUCTION _____</b>	<b>88</b>
XIII.1	Mandats émis PAR LA POSTE en 2012 _____	88
XIII.2	Mandats payés par la poste en 2012 _____	89
XIII.3	Banques et systèmes financiers décentralisés _____	90
	<b>CONCLUSION _____</b>	<b>91</b>

## LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1.1 : Répartition spatiale de la population selon le sexe et par département en 2012</i>	20
<i>Tableau 1.2 : Superficie et densité de population par département en 2012</i>	20
<i>Tableau 1.3 : Situation des flux migratoires internationaux (entrées) en 2012</i>	21
<i>Tableau 1.4 : Situation des flux migratoires internationaux (sorties) en 2012</i>	21
<i>Tableau 1.5 : Répartition des ménages selon le type d'éclairage</i>	25
<i>Tableau 3.9 : Taux de redoublement et de réussite au BFEM en 2012</i>	32
<i>Tableau 3.10 : Personnels du Moyen Général en 2011/2012</i>	32
<i>Tableau 3.11 : Personnel du Moyen Général en 2011/2012 selon le statut et le genre</i>	33
<i>Tableau 3.12 : Taux de redoublement et de réussite au BAC</i>	33
<i>Tableau 3.13 : Programme du BCI 2012</i>	34
<i>Tableau 4.1 : Principaux ratios en infrastructures sanitaires en 2012</i>	36
<i>Tableau 5.2: Répartition des sources d'approvisionnement en eau potable et des systèmes d'évacuation des matières fécales en milieu urbain en 2012</i>	44
<i>Tableau 5.3: Répartition des sources d'approvisionnement en eau potable et des systèmes d'évacuation des matières fécales en milieu rural en 2012</i>	44
<i>Tableau 6.2 : Répartition des accidents sur la voie publique en 2011</i>	50
<i>Tableau 7.3 : Bilan de la mise en place et cession des engrais subventionnés à Kédougou 2011/2012</i>	54
<i>Tableau 8.3 : Répartition des comités de lutte contre les feux de brousse par département en 2012</i>	65
<i>Tableau 8.6 : Répartition des feux de brousse et des superficies brûlées par département en 2012</i>	67
<i>Tableau 8.7 : Production de plants par espèce et par type de pépinière en 2012</i>	69
<i>Tableau 13.4 : Evolution de l'encours de crédit de 2011 à 2012</i>	90
<i>Tableau 13.5 : Principaux indicateurs de la région de Kédougou sur la période 2011-2012</i>	91

## LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1.1: Evolution de la population de 1988 à 2012</i>	18
<i>Graphique 1.2 : Pyramide des âges de Kédougou en 2012</i>	19
<i>Graphique 1.3: Situation des flux migratoires internationaux (entrées) en 2012</i>	21
<i>Graphique 1.4 : Situation des flux migratoires internationaux (sorties) en 2012</i>	21
<i>Graphique 1.5: Répartition des entrées et sorties selon la nationalité en 2012</i>	22
<i>Graphique 6.1 : évolution des interventions par mois du Groupement. National. des Sapeurs-Pompiers de 2010 à 2011</i>	48
<i>Graphique 8.1 : Répartition des feux de brousse et des superficies brûlées par département</i>	68
<i>Graphique 10.1 : Suivi périodique des prix selon des stocks alimentaires en 2012</i>	76
<i>Graphique 11.1 : Répartition de la population carcérale selon la sentence en 2012</i>	80
<i>Graphique 11.2 : Répartition des détenus selon le groupe d'âge en année révolue en 2012</i>	80
<i>Graphique 11.3 : Répartition des condamnés selon la nationalité en 2012</i>	81
<i>Graphique 11.4 : Répartition des condamnés selon la durée d'emprisonnement en 2012</i>	83

## ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

<b>ADMAS</b>	Agence pour le Développement du Marketing Social
<b>AEMO</b>	Action Educative en Milieu Ouvert
<b>AME</b>	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>ASC</b>	Association Sportive et Culturelle
<b>BFEM</b>	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
<b>CAP</b>	Certificat d'Aptitude Pédagogique
<b>CCP</b>	Compte Courant Postal
<b>CDEPS</b>	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
<b>CDGM</b>	Cellule de Développement Géologique et Minier
<b>CEAP</b>	Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique
<b>CEM</b>	Collège d'Enseignement Moyen
<b>CETF</b>	Centre d'Enseignement Technique Féminin
<b>CETF</b>	Centres d'Enseignement Technique Féminin
<b>CFEE</b>	Certificat de Fin d'Etude Elémentaire
<b>CGP</b>	Consultation Primaire Globale
<b>CIMEL</b>	Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
<b>CM</b>	Chef de Ménage
<b>CMT</b>	Choice money transfer
<b>CNE</b>	Caisse Nationale d'Epargne
<b>CPG</b>	Consultation Primaire Globale
<b>CRETEF</b>	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
<b>DEFCCS</b>	Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols
<b>DESPS</b>	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
<b>DIPE</b>	Programme du Développement Intégré de la Petite Enfance
<b>DPV</b>	Direction de la Protection des Végétaux
<b>DRDR</b>	Direction Régionale du Développement Rural
<b>DREEC</b>	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
<b>DRH</b>	Division Régionale de l'Hydraulique
<b>DRUH</b>	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
<b>DSRP II</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>DTC3</b>	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche
<b>EDS/MICS</b>	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (Multiple Indicateur Cluster Survey)
<b>ERP</b>	Etablissements Recevant du Public
<b>FAR</b>	Population Féminine en Age de Reproduction
<b>FEMP</b>	Foyers d'Enseignement Moyen Pratique
<b>FONSTAB</b>	Fonds d'Appui à la Stabulation
<b>FPM</b>	Fermes Privées Modernes



<b>GNSP</b>	Groupement National des Sapeurs-Pompiers
<b>IA</b>	Inspection d'Académie
<b>IA</b>	Inspection d'Académie
<b>IAD</b>	Instituteur Adjoint
<b>ICP</b>	Infirmier Chef de Poste
<b>IEC</b>	Information, Education, Communication
<b>IEF</b>	Inspection de l'Education et de la Formation
<b>INEP</b>	Institut National de l'Education Populaire
<b>IREF</b>	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
<b>ISF</b>	Indice Synthétique de Fécondité
<b>IST</b>	Infections Sexuellement Transmissibles
<b>LOASP</b>	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
<b>LTIM</b>	Lycée Technique Industriel et Minier
<b>MAC</b>	Maison d'Arrêt et de Correction
<b>MC</b>	Maitre Contractuel
<b>NISDEL</b>	Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
<b>OGP</b>	Ordonnance de Garde Provisoire
<b>OIP</b>	Offre Initiale de Pilule
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONCAV</b>	Organisation Nationale de Coordination des Activités de Vacances
<b>PAPIL</b>	Programme d'Appui à la Petite Irrigation Locale
<b>PDEF</b>	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
<b>PGIES</b>	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	Petites et Moyennes Industries
<b>PNDE</b>	Plan National de Développement de l'Elevage
<b>POGEBE</b>	Projet Régional de Gestion Durable du Bétail
<b>PS</b>	Poste de Santé
<b>PSJ</b>	Programme Sectoriel Justice
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RGPHAE</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
<b>RPC</b>	Responsable de la Production Cotonnière
<b>RTPC</b>	Relai Technique de la Production Cotonnière
<b>SCOFI</b>	La Scolarisation des Filles
<b>SDDR</b>	Secteur Départemental du Développement Rural
<b>SDE</b>	Sénégalaise Des Eaux
<b>SENELEC</b>	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
<b>SODEFITEX</b>	Société de Développement des Fibres Textiles
<b>SR</b>	Service Régional

<b>SRDC</b>	Service Régional du Développement Communautaire
<b>SRJS</b>	Service Régional de la Jeunesse et des Sports
<b>SRSD</b>	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
<b>SRV</b>	Service Régional Vétérinaire
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>UASSU</b>	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
<b>VEN</b>	Volontaire de l'Education
<b>ZIC</b>	Zone d'intérêt cynégétique

## AVANT PROPOS

Dans la réalisation de ses missions de coordination technique des activités du système statistique national et de production et diffusion des données statistiques, l'ANSD réalise régulièrement des publications parmi lesquelles la « Situation Economique et Sociale du Sénégal » et les « Situations Economiques et Sociales » régionales.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, élaborées chaque année par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) pour l'année précédente, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles constituent d'importants instruments de planification du développement économique et social régional et des outils d'aide à la décision aux niveaux régional et local. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

Chaque SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité dans la région concernée. De 2006 à 2012, la publication des SES a été précédée d'une validation régionale au cours de réunions des Comités Régionaux de Développement (CRD).

Cette Edition de l'année 2012 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier tout particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

**Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

## **PRESENTATION DE LA REGION**

### **(1) Situation géographique**

La région de Kédougou est créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi 72-02 du 1er Février 1972 portant organisation de l'Administration Territoriale et Locale. Elle couvre une superficie de 16 896 Km<sup>2</sup> (9% du territoire national ; elle compte 137 485 habitants en 2012 ; soit une densité de 8 habitants au km<sup>2</sup>.

Elle est limitée :

- ❖ à l'Ouest et au Nord par le département de Tambacounda ;
- ❖ à l'Est par la République du Mali ;
- ❖ au Sud par la République de Guinée.

### **(2) Organisation administrative**

Sur le plan administratif, elle est composée de :

- ❖ 03 Départements (Kédougou, Salémata et Saraya) ;
- ❖ 06 Arrondissements (Bandafassi, Fongolimbi, Dakatéli, Dar Salam, Bambou, Sabodala) ;
- ❖ 20 Collectivités locales (1 région, 3 communes et 16 Communautés Rurales)
- ❖ 358 localités.

### **(3) Caractéristiques physiques et potentialités naturelles**

#### **3.1.1 Présentation physique**

##### **3.1.1.1 Le relief**

Le relief de la région est le plus accidenté du pays avec un point culminant à 581 m à Sambangallou au Sud. La région est bordée à l'ouest par les collines du pays Bassari et le mont Assirik qui domine le Parc National de Niokolo – Koba (PNNK). Ce relief est entrecoupé par des plateaux et des vallées qui constituent les principales zones de culture.

##### **3.1.1.2 Le Climat**

La région a un climat de type soudano-guinéen. On y distingue deux grandes périodes de régime thermique. La période de basses températures, allant de Juillet à Février avec plus de fraîcheur aux mois de Décembre et de Janvier et la période de hautes

températures se situant entre Mars et Juin. Les températures sont généralement élevées avec des maxima variant entre 34° et 42° et des minima de 21° à 25°.

Elle est l'une des régions les plus pluvieuses du pays avec au moins 1300 mm/an. La saison des pluies dure environ six (06) mois, de Mai à Octobre, avec une saison sèche de six (06) mois également allant de Novembre à Mai. Elle est soumise au harmattan pendant sept (07) mois (Octobre à Avril). Toutefois, cette pluviométrie se caractérise par une grande variabilité spatio-temporelle, les mois d'Août et Septembre étant les plus pluvieux.

L'insolation moyenne annuelle dépasse 3 000 heures, soit environ 8 à 9 heures d'ensoleillement par jour. Le mois d'Août reçoit la durée d'insolation la plus courte. La nébulosité est maximale pendant l'hivernage.

L'humidité relative est très élevée en hivernage. Elle dépasse 97% entre Août et Octobre. De Janvier à Mars, elle baisse pour atteindre une valeur minimale voisine de 10 %. L'évaporation croît du Sud au Nord, à l'inverse du gradient pluviométrique. De Décembre à Mai, elle est supérieure à 200 mm.

Sous l'effet de l'anticyclone des Açores, la région est soumise aux types de vents que sont les alizés continentaux de direction Nord-Est, l'harmattan du secteur Est avec de l'air chaud et sec et la mousson avec de l'air chaude et humide. Entre Avril et Mai, la vitesse des vents observée à Kédougou est supérieure à 2 m/s.

Une telle situation lui confère une biodiversité très importante aussi bien du point de vue faunique que floristique. En effet, on y rencontre quasiment toutes les espèces de la flore guinéenne présente au Sénégal mais aussi une bonne partie de la faune de l'Afrique de l'Ouest dont plusieurs espèces d'antilopes. Cette biodiversité est la résultante en partie de caractéristiques climatiques favorables.

### **3.1.1.3 Les types de sols**

Les principaux types de sols de la région sont les suivants : les sols minéraux bruts d'érosion (lithosols), les sols peu évolués d'érosion gravillonnaire, les sols ferrugineux tropicaux (non lessivés, lessivés sans concrétions et lessivés avec concrétions), les vertisols, les sols hydromorphes et halomorphes. Il est à noter que les sols ferrugineux tropicaux et les sols peu évolués d'érosion prédominent dans la région.

#### **3.1.1.4 Les eaux de surface et les eaux souterraines**

Le réseau hydrographique est dense et dépend très fortement de la pluviométrie. La région est arrosée par la Falémé et le fleuve Gambie et ses affluents tels que le Niokolo. La Gambie et la Falémé qui constituent les deux grands fleuves entrent en étiage par endroits et jouent un rôle important dans le développement local (agriculture, alimentation en eau des hommes et du bétail). La région compte également une multitude de petits cours d'eau, mais intermittents dont le Diougol, le Daléma, le Dialé, le Diaguir, le Diarra, le Thiokoye, le Sandoundou, etc.

#### **3.1.1.5 Le couvert végétal**

La région renferme d'importantes ressources forestières. La végétation est organisée en savane arborée dense, en forêts denses et claires, en galeries forestières le long des cours d'eau. Ce paysage est coupé par le relief accidenté qui multiplie les habitats écologiques d'où l'importance de la flore qui est la plus riche et la plus variée du Sénégal.

La végétation est similaire à celle de la zone guinéenne ; elle est composée de reliques de forêts sèches sur des plateaux à sols sableux et profonds et de forêts galeries le long des rivières.

Les formations végétales sont caractérisées par des savanes boisées, des forêts claires, des forêts sèches en voie de dégradation, des forêts rupicoles situées le long des cours d'eau comme le fleuve Gambie et la Falémé. La diversité des espèces reste relativement élevée et la protection de ces forêts permet la conservation d'une grande partie des ressources génétiques menacées de disparition au Sénégal.

Les forêts sèches de cette zone sont en train de disparaître à cause des changements climatiques et des pressions exercées par les activités humaines.

Les espèces végétales potentiellement menacées dans cette zone sont entre autres *Pterocarpus erinaceus*, *Cordyla pinnata*, *Borassus aethiopum*....

#### **3.1.1.6 La faune**

La région représente l'un des derniers bastions de la faune du Sénégal. On rencontre au niveau de la ZIC Falémé la grande faune composée de bandes d'antilopes les plus prestigieuses du monde dont l'hippopotame (antilope cheval ou Koba) et l'élan

de derby. On y trouve aussi des hippopotames, des buffles, des lions, des panthères, des crocodiles...). La région abrite également une grande partie du PNNK.

#### **(4) Aspects économiques, sociaux et culturels**

Kédougou avec ses importantes ressources hydro-agricoles, demeure une région à vocation agricole. En effet, elle dispose d'une pluviométrie abondante avec une moyenne annuelle de 1 200 mm sur 05 mois, et d'un réseau hydrographique dense constitué de deux cours d'eau permanents (la Gambie et la Falémé) et des centaines de rivières et mares. Il s'y ajoute des terres fertiles, abondantes et faiblement exploitées. Cependant, avec l'avènement de l'exploitation industrielle de l'or en 2010 et une intensification de l'orpaillage en 2012, toutes les activités économiques régionales sont en train d'être enchâssées dans l'exploitation aurifère.

Le niveau de pauvreté est assez préoccupant. En effet, 71,3% des ménages sont en dessous du seuil de pauvreté selon l'ESPS II de 2011.

L'une des préoccupations majeures des populations reste l'enclavement intérieur et extérieur de la région.

Il faut constater qu'on enregistre une forte croissance démographique dans une région peu peuplée. Cela est dû à l'intensité de la migration combinée à un indice synthétique de fécondité toujours élevé. La répartition de la population sur l'espace régional est déséquilibrée. Le réseau routier est quasi inexistant et le parc automobile est vieillissant et peu dense. Le taux d'électrification est très faible. Sur le plan sanitaire, il y a un déficit de personnel sanitaire. Le taux de couverture en infrastructure sanitaire est peu correct et le profil sanitaire reste préoccupant. En effet, le taux de mortalité infanto juvénile reste le plus élevé du Sénégal : 154‰ contre 72‰ pour le niveau national. Le mortalité maternelle est de 628‰ contre 392‰ pour le niveau national. Par rapport au VIH/SIDA, la prévalence est de 2,5% pour les femmes et 1,7% pour les hommes tandis que le niveau national est à 0,7%. L'accès à l'eau de boisson est très difficile, raison pour laquelle il y a déficit récurrent.

L'assainissement dans la région de Kédougou est encore à un stade embryonnaire, tant du point de vue des équipements individuels que collectifs. Le taux d'accès à l'assainissement est de 9,2%. Les ménages ne disposant pas de latrines représentent 55,3%.

Un patrimoine culturel des plus originaux du pays. Il y a la présence ethnique et culturelle très diversifiée (Bassari, Malinké, Peul, Diallonké, Bedik, Bambara, Diakhanké, Kognagui) mais également d'une créativité artistique assez remarquable.

Le potentiel touristique est riche et varié mais faiblement exploité.

Différents types de tourisme sont pratiqués dans la région. Il s'agit de la chasse sportive pratiquée dans des zones amodiées attribuées aux hôtels et campements, du tourisme de découverte, du tourisme culturel (les manifestations culturelles en pays Bedik, Iwol, Ethiowar, Dandé et en pays Bassari Ethiolo, Eganga, Koté) etc.



### INTRODUCTION

*« La démographie est l'étude quantitative et qualitative de l'âge des populations et de leurs dynamiques, à partir de caractéristiques telles que la natalité, la fécondité, la mortalité, la nuptialité (ou conjugalité) et la migration »<sup>1</sup>.*

L'analyse des variations de ces phénomènes dans le temps et dans l'espace, en fonction des milieux socio-économiques et culturels permettent de mieux définir les politiques économiques et sociales d'une entité géographique. A Kédougou, les données démographiques qui vont être analysées proviennent des recensements, études et projections démographiques réalisés périodiquement par l'ANSD. Dans ce chapitre nous allons traiter les effectifs de la population, son évolution, sa répartition géographique, la fécondité, la nuptialité, etc.

#### I.1.1 EFFECTIFS ET ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

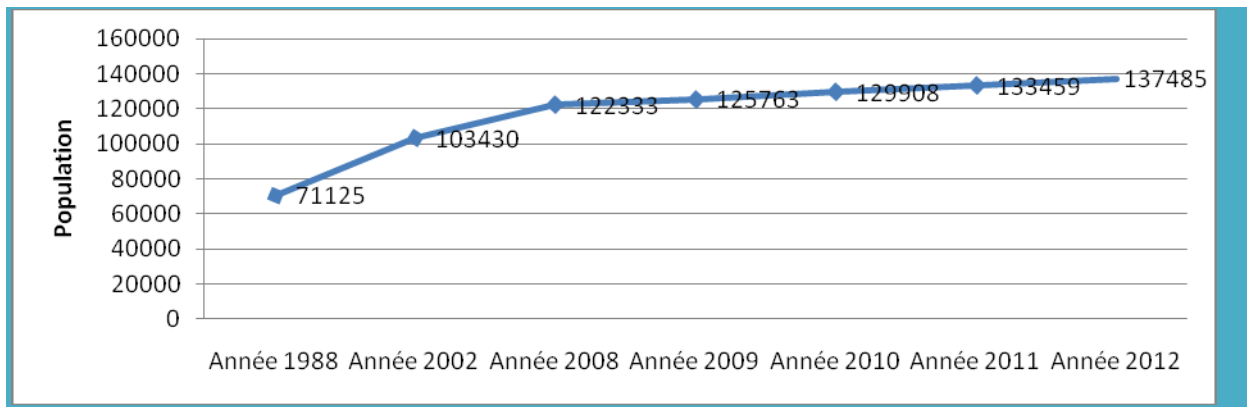
La population de la région de Kédougou est estimée à 137485 habitants en 2012, dont 66882 de sexe masculin et 70603 de sexe féminin.

La région de Kédougou concentre 1% de la population du Sénégal. Elle reste peu peuplée malgré une forte migration observée ces deux dernières années due à l'exploitation intense de l'orpaillage. L'évolution de la population est assez rapide durant les 24 dernières années. Elle est passée de 71125 habitants en 1988 à 137485 soit une augmentation de 66360 individus.

---

<sup>1</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Demographie>

**Graphique 1.1: Evolution de la population de 1988 à 2012**



Source : ANSD/Kédougou

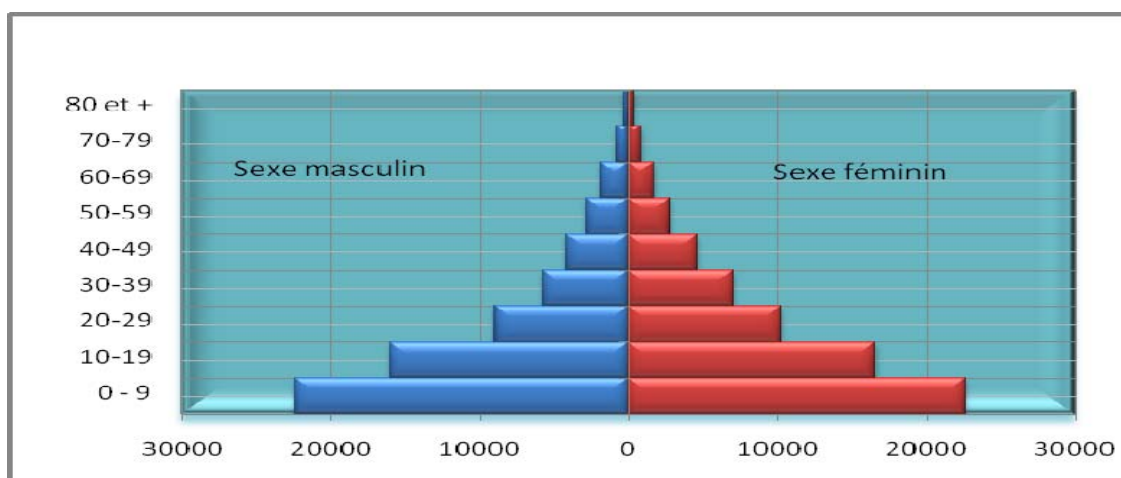
Entre les recensements de la population de 1976 et de 1988, la population de la région de Kédougou est passée de 63549 à 71125 habitants soit un taux d'accroissement moyen intercensitaire de 0,9%. A partir des années 1981 et 2010, la région va connaître des mutations importantes du point de vue démographique mais surtout d'accessibilité. Parmi celles-là, on peut noter le début de désenclavement de la zone avec le bitumage de la route Kédougou –Dialacoto en 1981, Kédougou –Saraya en 1986, la forte migration internationale due à l'exploitation traditionnelle de l'or dans les « *dioura* » comme ceux situés dans les terroirs des villages de Bantako, Khossanto, Tenkoto, etc. Mais c'est à partir de 2010 avec l'avènement de l'exploitation des mines d'or de Sabadola et la découverte des sites d'orpaillage dans le département de Saraya et plus spécifiquement à Sambranbougou, Douta et Kharakhaina que l'on va assister à un vaste mouvement de la population dans la région. Ainsi, la population est passée de 71125 habitants en 1988 à 103430 habitants en 2002 avant d'atteindre 137485 habitants en 2012. On constate ainsi l'existence d'une évolution très rapide de la population entre 1976 et 2012. Les taux d'accroissements moyens intercensitaires passent de 0,9% entre 1976/1988 à 2,7% entre 1988/2002 et puis 2,8% entre 2002/2012. Cette situation est en train d'handicaper tous les efforts consentis pour le bien être de la population. Avec l'acte III de la décentralisation, les collectivités et l'Etat auront toutes les difficultés pour endiguer les nombreux problèmes qui se profilent déjà à courts termes à savoir : le manque d'eau, le déficit en infrastructures sanitaires et scolaires, la cherté de la vie, la pauvreté, etc.

### I.1.2 STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

Selon les projections démographiques de l'ANSD, la structure par âge de la population n'a pratiquement pas changé entre les années 2002 et 2012. Cependant, il faut remarquer que la forte migration internationale et nationale qui s'opère actuellement dans la région risque de changer la donne. Avec ces projections, on note que 48% des habitants ont moins de 15 ans. La population en âge de travailler (les 15-60 ans) c'est-à-dire potentiellement active est estimée à 65363 individus en 2012 soit 48% de la population régionale. Parmi ces personnes potentiellement actives, les femmes représentent toujours les 53% durant les années 2011 et 2012. Le rapport de dépendance démographique passe de 0,96 en 2011 à 0,912 en 2012. En d'autres termes, cela signifie que 100 personnes actives ont à leur charge 91 personnes. Il y a une légère baisse de ce rapport de dépendance comparée à l'année 2011.

La répartition par âge révèle un déséquilibre entre les sexes. En effet, le rapport global de masculinité est de 94,7 en 2012 alors qu'il était de 94,8 en 2011. Cela signifie qu'il y a 95 hommes pour 100 femmes.

**Graphique 1.2 : Pyramide des âges de Kédougou en 2012**



Source : ANSD/Kédougou

### I.1.3 RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

La région de Kédougou reste fortement une zone rurale en 2012. La répartition de la population selon le milieu révèle que 83,6% de la population vit dans la zone rurale. Le taux d'urbanisation de 16,4% reste très faible.

La population est inégalement répartie entre les départements. Selon les projections démographiques de l'ANSD, 54,8% de la population sont concentrées dans le

Département de Kédougou, 29,4% dans le Département Saraya et 15,8% dans Salémata.

**Tableau 1.1 : Répartition spatiale de la population selon le sexe et par département en 2012**

Nom localité	Année 2012			
	Masculin	Féminin	Ensemble	
	Effectif	Effectif	Effectif	%
REGION KEDOUGOU	66882	70603	137485	100,0%
ZONE URBAINE	11540	10997	22537	16,4%
ZONE RURALE	55342	59606	114948	83,6%
DEPARTEMENT KEDOUGOU	36803	38593	75396	54,8%
DEPARTEMENT SALEMATA	10343	11379	21722	15,8%
DEPARTEMENT SARAYA	19736	20631	40367	29,4%

Source : ANSD/KEDOUGOU

La densité de population n'a pratiquement pas changé entre 2010 et 2012. Elle est de 8 habitants au km<sup>2</sup>. Les densités par département n'ont pas évolué sauf au niveau de Saraya où on constate une faible augmentation d'un point, passant ainsi de 4 habitants au km<sup>2</sup> en 2011 à 5 habitants en 2012.

**Tableau 1.2 : Superficie et densité de population par département en 2012**

Nom localité	Effectif	Superficie en Km <sup>2</sup>	Densité au Km <sup>2</sup>
REGION KEDOUGOU	137485	16896	8
DEPARTEMENT KEDOUGOU	75396	6149	12
DEPARTEMENT SALEMATA	21722	1970	11
DEPARTEMENT SARAYA	40367	8777	5

Source : ANSD/KEDOUGOU

## I.2 MIGRATION INTERNATIONALE

La région de Kédougou qui est frontalière à deux pays, à savoir la Guinée Conakry et le Mali, constitue un point de surveillance des flux migratoires entre le Sénégal et ces deux pays par la voie terrestre.

Durant l'année 2012, le Secteur Frontalier de Kédougou de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières a tenu des statistiques sur les flux migratoires internationaux entre le Sénégal, le Mali et la Guinée.

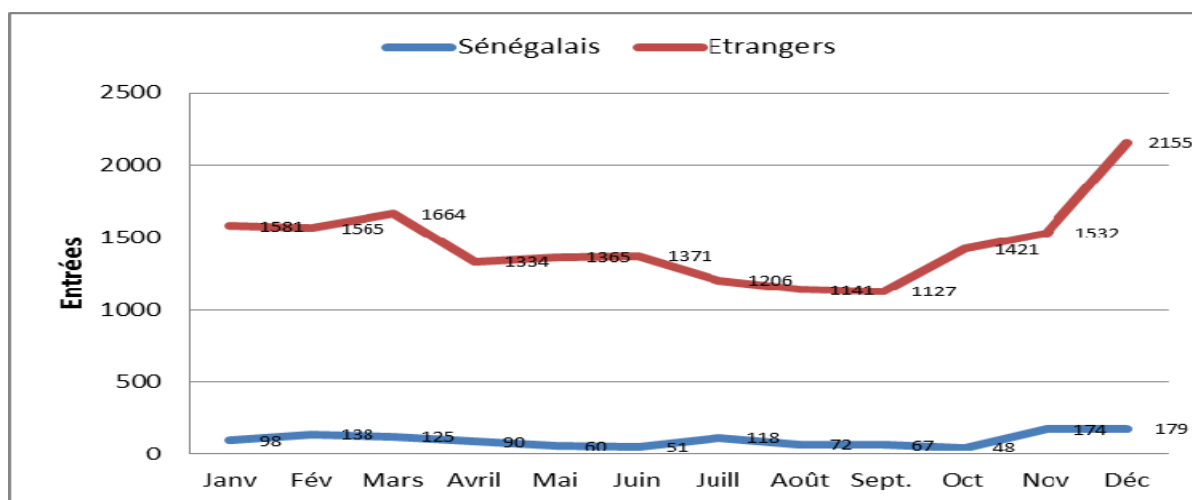
Durant cette période, la région a enregistré 18682 entrées contre 14797 sorties, soit un solde migratoire positif de 3885 personnes.

**Tableau 1.3 : Situation des flux migratoires internationaux (entrées) en 2012**

Nationalité	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept.	Oct	Nov	Déc	Total	%
Sénégalais	98	138	125	90	60	51	118	72	67	48	174	179	1220	7%
Etrangers	1581	1565	1664	1334	1365	1371	1206	1141	1127	1421	1532	2155	17462	93%
Ensemble	1679	1703	1789	1424	1425	1422	1324	1213	1194	1469	1706	2334	18682	100%

Source : Direction de la Police de l'Air et des Frontières. Secteur Frontalier de Kédougou

**Graphique 1.3: Situation des flux migratoires internationaux (entrées) en 2012**



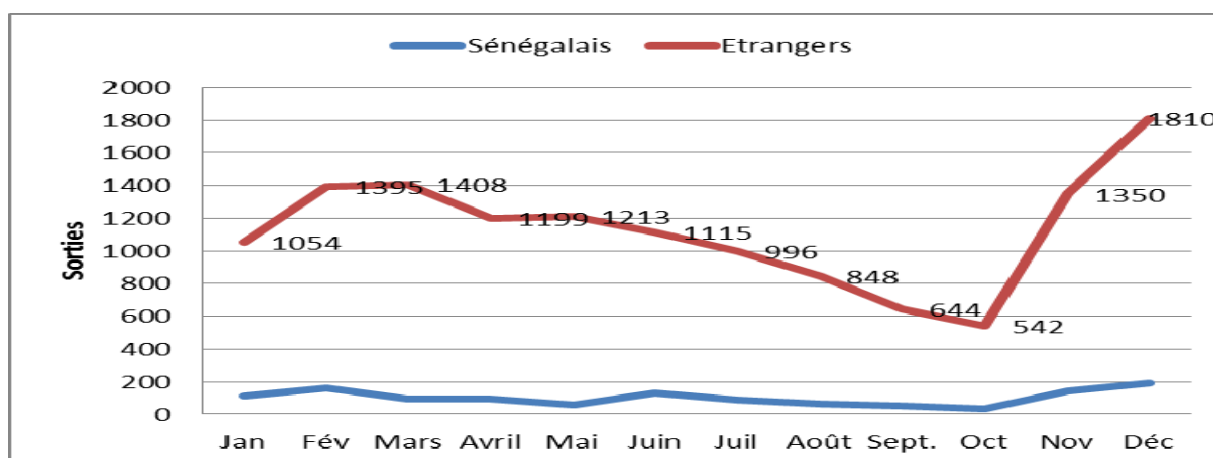
Source : ANSD/Kédougou

**Tableau 1.4 : Situation des flux migratoires internationaux (sorties) en 2012**

Nationalité	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept.	Oct	Nov	Déc	Total	%
Sénégalais	111	159	96	94	60	132	87	62	54	36	143	189	1223	8%
Etrangers	1054	1395	1408	1199	1213	1115	996	848	644	542	1350	1810	13574	92%
Ensemble	1165	1554	1504	1293	1273	1247	1083	910	698	578	1493	1999	14797	100%

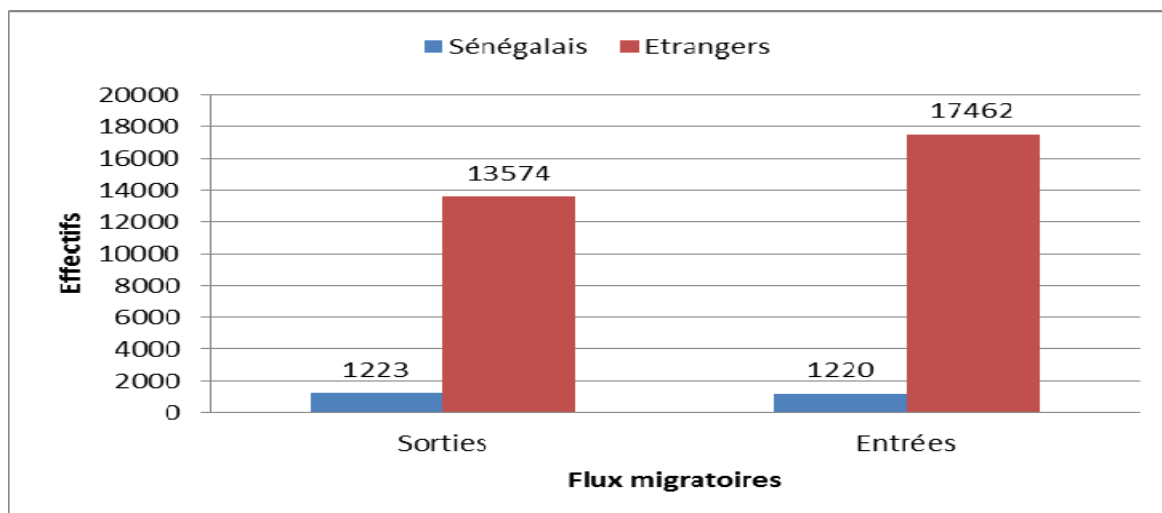
Source : Direction de la Police de l'Air et des Frontières. Secteur Frontalier de Kédougou

**Graphique 1.4 : Situation des flux migratoires internationaux (sorties) en 2012**



Source : ANSD/Kédougou

**Graphique 1.5: Répartition des entrées et sorties selon la nationalité en 2012**



Source : ANSD/Kédougou

## CONCLUSION

Kédougou est devenue une grande région de migration qui accueille un nombre important de populations venues des autres localités du pays mais aussi de la sous-région ouest africaine. Les facteurs de migration sont d'ordre professionnel (affectation, affaires et recherches d'emplois). Pour ceux qui sont originaires des autres pays ils ne travaillent pratiquement que dans le secteur des mines. L'exploitation minière dans la région constitue le principal facteur attractif pour les immigrés originaires des pays de la sous-région. C'est ainsi que des Guinéens, Maliens, Burkinabés, Nigériens, Ghanéens etc. constituent l'essentiel de la population étrangère à Kédougou et principalement dans les zones minières.

### INTRODUCTION

L'urbanisation est un processus de concentration de la population et des activités dans les agglomérations de caractère urbain. L'habitat se définit comme étant l'ensemble des conditions, des faits relatifs à l'habitation, au logement. Il est un mode de peuplement par l'homme des lieux où il vit. La cartographie censitaire de la région donne en zone rurale un habitat dispersé en majorité et des hameaux assez distants de leur village d'appartenance du fait des montagnes ou des zones propices à la culture mais aussi des hameaux considérés comme « Diouras » dans les zones d'orpaillage.

Dans ce chapitre, l'analyse s'appuie d'une part sur les données recueillies par le Service régional en charge de l'urbanisme principalement sur les visas de branchement en eau et en électricité dans la commune mais aussi des autorisations de construire délivrées par la même structure et d'autre part sur les données de l'ESPS II.

#### II.1.1 URBANISATION

La région de Kédougou compte trois (03) communes que sont Kédougou, Salémata et Saraya. Elle est la région la moins peuplée mais aussi la moins urbanisée du Sénégal avec un taux d'urbanisation de 16% dû essentiellement au caractère encore rural des communes de Salémata et Saraya.

En dépit de quelques contraintes, la région dispose d'énormes potentialités, présageant un avenir prometteur sur le plan d'urbanisation. Sa position géographique très avantageuse en tant que la seule zone aurifère du pays, devrait lui conférer un rôle de zone d'échanges internationaux et permettre aux chefs-lieux de département de connaître un développement urbain et socioéconomique.

Toutefois, à l'exception de Kédougou, les communes de la région ne disposent pas encore de documents de planification urbaine devant contribuer à une gestion rationnelle de l'espace.

Pour le cas spécifique de la Commune de Kédougou, sa croissance démographique constatée ces dernières années induit, pour les populations, des besoins réels en termes d'espace pour l'habitat et pour la réalisation d'infrastructures publiques.

La Commune de Saraya bénéficiant du corridor de la route Kédougou – Moussala – Bamako souffre moins de son enclavement à cause du trafic routier. Par contre la Commune de Salémata reste encore enclavée surtout pendant la période hivernale. Ces Communes offrent plus de caractéristiques rurales qu’urbaines.

Pour le cas spécifique de la commune de Kédougou, sa croissance démographique constatée ces dernières années induit, pour les populations, des besoins réels en termes d’espace pour l’habitat et pour la réalisation d’infrastructures publiques. Cette situation pose la problématique de l’extension de la commune qui a presque épuisé ses réserves foncières.

Il s’y ajoute que les populations riveraines du fleuve se trouvent dans des zones non aedificandi, ce qui nécessite leur déplacement vers des lieux plus propices à l’habitation. Cela est d’autant plus nécessaire que les inondations récurrentes enregistrées dans la commune causent beaucoup de désagréments tant aux populations concernées qu’aux pouvoirs publics.

### **II.1.2 ENERGIE**

Le taux d’électrification est très faible dans la région. Parmi les 19 collectivités locales seules les communes de Kédougou, de Salémata et de Saraya, ainsi que les villages chefs-lieux de communauté rurale de Fongolimbi, Bandafassi, Khossanto et Tomboronkoto disposent de l’électricité. Il faut souligner que seule la Commune de Kédougou est alimentée en permanence avec une puissance disponible de 1200 kW alors que la demande est à 1400 kW aux heures de pointe maximale. En conséquence il y a un déficit de production de l’ordre de 200 kW, ce qui explique les délestages récurrents surtout en période de chaleur.

Les communes de Saraya et de Salémata reçoivent l’électricité d’une façon irrégulière et en moyenne 12 h par jour (08 h à 12 h et de 17 h à 00 h).

L’Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPSII 2010/2011) révèle que seuls 14,3% des ménages sont électrifiés là où le niveau national est à 56,2%.



**Tableau 1.5 : Répartition des ménages selon le type d'éclairage**

Type d'éclairage	KEDOUGOU		SENEGAL	
	Effectif ménage	Pourcentage	Effectif ménages	Pourcentage
Electricité (SENELEC)	2174	14,3%	843552	56,2%
Groupe électrogène	194	1,3%	4579	0,3%
Solaire	191	1,3%	25793	1,7%
Lampe à gaz	0	0,0%	3373	0,2%
Lampe tempête	636	4,2%	25993	1,7%
Lampe à pétrole artisanale	48	0,3%	10518	0,7%
Lampe rechargeable	5893	38,9%	390394	26,0%
Bougie	371	2,4%	95545	6,4%
Bois	409	2,7%	7072	0,5%
Autre	5183	34,2%	80380	5,4%
Nd	61	0,4%	12746	0,8%
<b>Total</b>	<b>15160</b>	<b>100,0%</b>	<b>1499943</b>	<b>100,0%</b>

Source : ANSD

Les potentialités et les contraintes majeures du sous-secteur sont présentées comme suit :

#### ✚ **Les potentialités**

- Existence d'un potentiel énergétique solaire et hydrographique (projet du barrage hydroélectrique de Sambangalou)

#### ✚ **Les contraintes**

- Faible couverture en énergie et irrégularité dans la distribution en milieu urbain et en milieu rural
- Insuffisance de personnel, d'infrastructure et d'équipements
- Lieu d'implantation inapproprié des centrales de Salémata et Kédougou

#### ✚ **Solutions envisagées**

- Renforcer le niveau de production des centrales électriques dans les communes de Kédougou, Salémata et Saraya
- Renforcer la couverture énergétique en milieu rural
- Promouvoir l'énergie solaire
- Renforcer les structures en personnel technique
- Doter le secteur d'infrastructures et d'équipements adéquats
- Délocaliser les centrales de Salémata et Kédougou.

## **CONCLUSION**

Le taux d'urbanisation de la région de 16% reste encore faible. Cependant avec le regain des activités aurifères, l'installation de nouvelles sociétés minières, des services étatiques, des services financiers, etc., la région risque d'offrir à moyen terme des perspectives démographiques sans précédent. La demande sociale dans la Commune de Kédougou qui devient de plus en plus forte, mérite une attention particulière. La forte demande en électricité dans la Région et plus particulièrement dans la Commune de Kédougou par rapport à l'offre de service risque d'être accentuée.

## CHAPITRE III : EDUCATION

### INTRODUCTION

Une Inspection d'Académie et des Inspections de l'Education et de la Formation ont permis d'enregistrer dans le système éducatif des acquis importants avec un Taux Brut de Scolarité (TBS) dans l'élémentaire situé à 107,1% supérieur à la moyenne nationale. La région a en outre, enregistré de bons résultats dans le Préscolaire et dans l'Elémentaire en particulier l'accès des filles à l'école en 2012. L'augmentation du personnel enseignant, la bonne couverture en cantines scolaires, le renforcement des programmes d'alphabétisation, la poursuite des constructions du BCI, du Fast-track et du matching USAID, la formation «diplômante» des MC, des PC et des vacataires, le renforcement des moyens logistiques et humains pour le contrôle pédagogique contribueront durablement à relever de façon significative une éducation de base de qualité d'ici 2025 pour tous dans la région de Kédougou.

#### III.1.1 ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

#### III.1.2 EVOLUTION DES EFFECTIFS DU PRÉSCOLAIRE

En 2012, les effectifs scolaires du Développement Intégrée de la Petite Enfance (DIPE) comparés à ceux de 2011 ont connu une croissance significative. En effet, l'effectif de l'enseignement préscolaire est passé de 1473 à 1992 élèves entre ces deux dernières années, soit un accroissement de 35%. Cette hausse des effectifs est plus importante dans les départements de Saraya et Salémata avec respectivement un accroissement de 82% et 52%. Cet effectif du préscolaire est composé de 979 garçons contre 1013 filles. On note donc une prédominance des filles dans la petite enfance dans la région de Kédougou en 2012. Cette situation était pareille en 2011 car on comptait 721 garçons contre 752 filles. Malgré cette prédominance des filles, on constate une évolution un peu plus rapide de l'effectif des garçons (35,9% contre 34,7%). Le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) en 2012 est situé à 12,3% alors que le taux national est de 11,3%.

**Tableau 3.1 : Effectifs du développement Intégrée de la Petite Enfance (DIPE) en 2012**

Département	Effectifs 2011			Effectifs 2012		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
IEF de Kédougou	479	506	985	583	566	1149
IEF de Saraya	147	191	338	283	332	615
IEF de Salémata	95	55	150	113	115	228
Région	721	752	1473	979	1013	1992

**Source** : IA Kédougou, 2012

### III.1.3 STRUCTURES

Le nombre de structures du développement Intégrée De La Petite Enfance (DIPE) selon le statut a augmenté pour atteindre 23 unités en 2012. Cependant, le constat est que les modèles de structures ne sont pas aussi diversifiées. Ce ne sont que 2 modèles qui composent les structures du développement Intégrée De La Petite Enfance (DIPE) : les écoles maternelles et la case des Tout-petits. La couverture de l'enseignement préscolaire demeure largement dépendante de l'institution publique. L'enseignement préscolaire est inexistant dans les départements de Salémata et de Saraya. La région souffre d'un manque chronique d'enseignants au niveau développement Intégrée De La Petite Enfance (DIPE).

**Tableau 3.2: Structures du développement Intégrée de la Petite Enfance (DIPE) selon le statut**

Désignation	Public	Privé
IEF de Kédougou	15	2
IEF de Saraya	4	0
IEF de Salémata	2	0
Région	21	2

**Source** : IA Kédougou, 2012

### III.1.4 PERSONNELS

En 2012, la région de Kédougou compte 60 enseignants dans le préscolaire dont 29 hommes et 31 femmes. Cet effectif est très insuffisant pour couvrir tout le besoin en enseignants pour la petite enfance. En effet le taux de couverture en nombre d'enseignants n'est que 16,12%.

**Tableau 3.3 : Personnel du développement Intégrée de la Petite Enfance (DIPE) en 2011/2012**

Zone	Public																		Privé	
	Instituteurs			IA			MC			VE			Autres			Total				
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F
IEF de Kédougou	3	1	4	2	3	4	4	17	21	3	1	4	0	0	0	12	22	34	2	2
IEF de Saraya	2	0	2	3	0	3	4	5	9	0	1	1	0	0	0	9	6	15	0	0
IEF de Salémata	0	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	0	4	1	5	6	1	7	0	0
Région	5	1	6	6	3	8	9	22	31	3	2	5	4	1	5	27	29	56	2	2

**Source** : IA Kédougou, 2012

### III.1.5 ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

#### III.1.6 EFFECTIFS

Les effectifs du public sont estimés à 25.551 élèves dont 12.326 filles en 2011/2012. Le TBS est situé à 107,1% sensiblement supérieur à la moyenne nationale qui est de 94,1%. Plusieurs contraintes ne facilitent pas l'accès à l'école élémentaire au niveau de la région. Parmi celles-ci on retient le milieu physique, le milieu social et environnemental. En effet, beaucoup d'écoles se situent à des kilomètres de certains villages et les enfants ont des difficultés à faire ces distances à pieds et à traverser des forêts ou gravir des montagnes pour se rendre à l'école.

**Tableau 3.4 : Effectifs des élèves de l'élémentaire**

Statut/Genre Zone	2011/2012					
	Public			Privé		
	G	F	T	G	F	T
IEF de Kédougou	6818	6669	13487	320	244	564
IEF de Saraya	4324	3712	8036	00	00	00
IEF de Salémata	2083	1945	4028	117	93	210
<b>Région de Kédougou</b>	<b>13225</b>	<b>12326</b>	<b>25551</b>	<b>437</b>	<b>337</b>	<b>774</b>

**Source**: IA Kédougou, 2013

#### III.1.7 TAUX DE REDOUBLEMENT ET DE RÉUSSITE AU CFEE DANS L'ÉLÉMENTAIRE

Le taux de redoublement global de la région évalué à 1,04, est assez faible. Celui des filles est inférieur comparé à celui des garçons. C'est à Saraya où le taux de

redoublement est le plus élevé avec 1,27. Le département de Kédougou affiche un taux global inférieur au taux régional.

Malgré une contre-performance en 2012, la région a enregistré un taux de réussite de 65,42 % au CFEE alors que la moyenne nationale est à 52,9 %. L'IEF de Salémata a connu une baisse drastique de son taux de réussite au CFEE, elle qui avait été première au niveau national en 2011 avec un taux de réussite de 95,15% se retrouve avec un taux de 69,61% en 2012. Le taux d'achèvement de la région est estimé à 75,52% contre 65,6% pour le niveau national.

**Tableau 3.5 : Taux de redoublement et de réussite au CFEE**

Circonscriptions	Taux de redoublement			Taux réussite CFEE
	Garçons	Filles	Global	
IEF Kédougou	0,98	0,36	0,67	58,68
IEF Saraya	0,93	1,62	1,27	76,84
IEF Salémata	0,91	1,47	1,19	69,61
<b>REGION</b>	<b>0,95</b>	<b>0,91</b>	<b>1,04</b>	<b>65,42</b>

Source : IA Kédougou, 2012

### III.1.8 STRUCTURES DE L'ÉLÉMENTAIRE

En 2012, le nombre de structures de l'élémentaire est estimé à 266 avec 263 publiques et seulement 03 privées. Une inégale répartition des structures de l'élémentaire par département est notée avec plus de la moitié localisée dans le département de Kédougou. Au niveau régional, le secteur privé dans l'élémentaire est peu développé. Il n'existe pas de structure élémentaire privée dans la carte scolaire du département de Saraya.

**Tableau 3.6 : La répartition des Structures de l'élémentaire selon le secteur en 2012**

Désignation	Public	Privé
IEF de Kédougou	123	2
IEF de Saraya	90	0
IEF de Salémata	50	1
Région	263	3

Source : IA Kédougou, 2012

### III.1.9 PERSONNELS

Le nombre d'enseignants de l'Elémentaire dans la région au cours de l'année académique 2012 est chiffré à 1068 enseignants tous les secteurs confondus. Essentiellement composé de Maîtres contractuels à 57% pour les hommes et à 65 % pour les femmes, ces corps émergents constituent les 59% du corps des enseignants dans le secteur public. Les instituteurs adjoints 18% des effectifs et les volontaires de

l'éducation 16% sont le second palier des effectifs du personnel de l'Elémentaire avec un personnel du secteur privé au niveau de l'Elémentaire peu représentatif.

**Tableau 3.7 : Personnel de l'Elémentaire en 2011/2012**

Type d'enseignants	Secteur Public					
	Hommes		Femmes		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Instituteurs	65	8%	5	3%	70	7%
Instituteurs Adjoints	150	18%	40	20%	190	18%
Maitres Contractuels	486	57%	131	65%	617	59%
Volontaires de l'Education	148	17%	25	12%	173	16%
Total de la Région	849	100%	201	100%	1050	100%

Source : IA Kédougou, 2012

### III.1.10 PROGRAMME ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL

#### III.1.11 EFFECTIFS ÉLÈVES

Les effectifs des élèves du Moyen Général dans le public au niveau de la région sont estimés à 4518 garçons et 2407 filles. Ces statistiques font apparaitre une faible proportion des filles dans le secteur du Moyen Général en 2012. Selon les IEF par département dans le Moyen Général, l'IEF de Kédougou englobe 59% des effectifs des élèves de la région, l'IEF de Salémata avec 22% et 19% pour l'IEF de Saraya. L'érection du CEM en Lycée à Salémata a causé une baisse des effectifs du Moyen Général en 2011/2012 dans ce département. Les Etablissements privés du Moyen Général tardent à voir le jour dans les 2 autres départements.

**Tableau 3.8 : Effectifs du Moyen Général en 2012**

Désignation	2011/2012						Région
	Public			Privé			
	G	F	T	G	F	T	
IEF de Kédougou	2540	1552	4092	25	14	39	4131
IEF de Saraya	1027	292	1319	NC	NC	NC	1319
IEF de Salémata	951	563	1514	NC	NC	NC	1515
Région	4518	2407	6925	25	14	39	6965

**Source :** IA Kédougou, 2012

#### III.1.12 TAUX DE REDOUBLEMENT ET DE RÉUSSITE AU BFEM DANS LE MOYEN GÉNÉRAL

Le taux de redoublement qui est de 17,79 % au niveau de la région reste encore élevé. Chez les filles, il est estimé à 19,54%, taux encore supérieur à la moyenne régionale. En 2012, la région a enregistré un taux de réussite au BFEM de 54,09 % , il reste encore en dessous de la moyenne nationale qui est de 59,6 %. L'IEF de Saraya a enregistré en 2012 un bon taux de réussite au BFEM. Il dépasse de loin la moyenne

régionale avec 63,98%. Le taux de promotion évalué à 33,30 % en 2011/ 2012 reste encore assez faible surtout chez les filles avec 23,37% contre 38,78% chez les garçons.

**Tableau 6.9 : Taux de redoublement et de réussite au BFEM en 2012**

Circonscriptions	Indicateurs en 2011-2012			
	Taux de redoublement			Taux de réussite BFEM
	Garçons	Filles	Global	
IEF Kédougou	17,72	19,52	18,62	54,37
IEF Saraya	13,29	16,86	15,07	63,98
IEF Salémata	17,61	21,75	19,68	43,93
<b>REGION</b>	<b>16,56</b>	<b>19,54</b>	<b>17,79</b>	<b>54,09</b>

*Source*: IA Kédougou, 2012

### III.1.13 PERSONNELS DANS LE MOYEN GENERAL

Les différents cycles du moyen général qui existent au niveau de la région sont les CEM et les CEM avec 2<sup>nd</sup> Cycles donc le personnel du Moyen Général est réparti entre les CEM qui englobent 82% de l'effectif régional avec 174 hommes et 22 femmes.

Dans le cycle CEM avec 2<sup>nd</sup> cycle, le personnel est composé de 42 hommes et de 7 femmes. Il n'existe pas de données statistiques pour le secteur privé au niveau du CEM avec 2<sup>nd</sup> cycle. Une faible représentation des femmes est constatée parmi le personnel du Moyen Général en 2012.

**Tableau 3.7 : Personnels du Moyen Général en 2011/2012**

Désignation	CEM				CEM avec 2 <sup>nd</sup> Cycle				Total			
	Public			Privé	Public			Privé	Public			Privé
	H	F	T	T	H	F	T	T	H	F	T	T
IEF de Kédougou	101	21	122	5	14	3	17	0	115	24	139	5
IEF de Saraya	52	1	53	0	13	1	14	0	65	2	67	0
IEF de Salémata	21	0	21	0	15	3	18	0	36	3	39	0
Région	174	22	196	5	42	7	49	0	216	29	245	5

*Source*: IA Kédougou, 2012

Les corps émergents constituent la majeure partie du personnel enseignant. Au total la région compte dans le public 257 professeurs avec un personnel fonctionnaire de 26 hommes dont aucune femme et 231 professeurs contractuels plus vacataires dont 29 femmes.

Les effectifs des structures de formation professionnelle et techniques sont en progression dans les différents centres de formation professionnelle et techniques de la région (au LTIMK les effectifs passent de 590 en 2011 à 593 en 2012, au CRETF ils passent de 47 à 59 et au CETF ils passent de 47 en 2011 à 55 en 2012).



**Tableau 3.8 : Personnel du Moyen Général en 2011/2012 selon le statut et le genre**

Statut/G Zone	Public									Privé		
	Fonctionnaire			Professeur Contractuel + Vacataire			Totaux			Total		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
IEF de Kédougou	12	0	12	115	24	139	127	24	151	5	0	5
IEF de Saraya	7	0	7	58	2	60	65	2	67	0	0	0
IEF de Salémata	7	0	7	29	3	32	36	3	39	0	0	0
<b>Région</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>202</b>	<b>29</b>	<b>231</b>	<b>228</b>	<b>29</b>	<b>257</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

Source : IA Kédougou, 2012

### III.1.14 TAUX DE REDOUBLEMENT ET DE RÉUSSITE AU BAC

Globalement les indicateurs du taux de redoublement sont assez satisfaisants. Au niveau régional il avoisine les 10,47%, il est de loin inférieur à la moyenne nationale (20,9%). Le département de Kédougou a enregistré un taux de redoublement (15,81) supérieur à la moyenne régionale.

Le taux de réussite au BAC est de 28,41% dans la région contre 38,1% pour la moyenne nationale. Pour ce constat, des efforts méritent d'être faits pour atteindre les prévisions de 60%. La contreperformance en 2012 des résultats au BAC Général tout comme au BAC Technique où le taux est de 42,72% contre 44,33% dans la région, peut être liée à plusieurs facteurs tels que : le niveau des élèves et des enseignants/tes, la mise en place tardive du personnel enseignant et les perturbations scolaires qui grèvent considérablement le quantum horaire.

**Tableau 3.9 : Taux de redoublement et de réussite au BAC**

Circonscriptions	Taux de Redoublement			Taux de réussite au BAC
	Garçons	Filles	Global	
IEF Kédougou	21,25	10,37	15,81	-
IEF Saraya	3,6	6,67	5,13	-
IEF Salémata	NC	NC	NC	-
<b>REGION</b>	<b>12,43</b>	<b>8,52</b>	<b>10,47</b>	<b>28,41</b>

Source : IA KG

### III.1.15 PROGRAMME EDUCATION NON FORMELLE

#### III.1.16 EFFECTIFS DES APPRENANTS

Sur les 1792 apprenants de la région, le programme d'alphabétisation du BCI 2012 a enregistré une forte représentation des femmes avec 88% des effectifs dans l'IEF de Kédougou et elles représentent aussi 86% de l'effectif régional.

**Tableau 3.10 : Programme du BCI 2012**

Zone	Genre	2011/2012		
		Hommes	Femmes	Total
IEF de Kédougou		108	762	870
IEF de Saraya		72	377	449
IEF de Salémata		79	394	473
Région de Kédougou		259	1533	1792

**Source** : I.A Kédougou

#### **Daaras :**

Pour les Daaras, la base de données statistique n'a pas varié :

- Un collectif régional des associations de maîtres de daaras ainsi que des collectifs départementaux et d'arrondissement ont été mis sur pieds.
- Le recensement des daaras 463 et 488 maîtres coraniques dans la région est toujours actuel et la répartition a donné les chiffres suivants :
  - 338 daaras et 363 maîtres coraniques dans le Département de Kédougou
  - 68 daaras et 68 maîtres coraniques dans le Département de Saraya
  - 57 daaras et 57 maîtres coraniques dans le Département de Salémata.

### **CONCLUSION**

La situation de l'Education et de la Formation dans la région de Kédougou reste prioritaire. Le volume financier investi dans l'intervention des partenaires dans la construction de classes, de blocs d'hygiène, dans l'adduction d'eau et d'électrification, la mise en place de cantines scolaires etc. en témoigne. L'Inspection d'Académie de Kédougou semble être en phase avec les orientations du Sénégal en matière d'éducation telles qu'elles se déclinent dans la loi d'orientation, la lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation.

Cependant il faut noter de nombreuses contraintes dans le secteur éducatif en particulier la résorption du déficit en infrastructures, en moyens logistiques, en enseignants et en matériel didactique, le problème de la disponibilité de l'état civil des élèves, les violences liées au genre (travaux domestiques, mariages et grossesses précoces).

## CHAPITRE IV : SANTE

La Région Médicale de Kédougou est créée en 2008. Elle est constituée des districts sanitaires de Kédougou, Salémata et Saraya.

Il faut rappeler que parmi les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement 3 sont directement concernés par le secteur de la santé. Il s'agit de :

- l'objectif 4 : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
- l'objectif 5 : améliorer la santé maternelle ;
- l'objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies.

Dans le Document de Politique Economique et Social (DPES), les indicateurs de la liste restreinte : la Consultation Primaire Globale (CPG) ; le Taux de couverture DTC3 (ou PENTA3) ; la proportion d'accouchements assistés ; la prévalence du VIH dans la population générale/site sentinelle ; la prévalence de l'insuffisance pondérale et enfin la part de la santé dans le budget de l'Etat.

Ce chapitre va permettre de révéler le profil épidémiologique de la région durant l'année 2012.

### IV.1.1 INFRASTRUCTURES

Partant des normes préconisées par l'OMS en matière de couverture en infrastructures sanitaires, Il faut constater que les taux de couverture en infrastructures ne sont plus corrects au niveau de la région. Cette situation est due à la fermeture de l'unique hôpital régional de Ninéfécha.

**Tableau 4.11 : Principaux ratios en infrastructures sanitaires en 2012**

Infrastructures	Normes OMS (MSR/2005)	National (PNDS)	Kédougou
Hôpital	1/150000 hbts	1/ 150000 hbts	0/ 137485
Centre de santé	1/ 50000 hbts	1/100000 à 150000 hbts	1/ 45828
Poste de santé	1 /10000 hbts	1/5 000 hbts	1/ 5499

Source : Région Médicale. Kédougou

Par rapport aux normes du PNDS, les taux de couvertures selon les Centres de Santé et les Cases de santé sont relativement satisfaisants bien qu'ils cachent bien des disparités et des difficultés d'accès aux services sanitaires. Le relief accidenté de la région ne facilite guère l'accès des populations à ces structures de santé.

**Tableau 4.2 : Taux de couverture des infrastructures par rapport à la population en 2012**

Districts (Superficie couverte par le district)	Centres de santé	Postes de santé		Populations couvertes par district	population /poste de santé
		Urbain	Rural		
Kédougou (9 984 km <sup>2</sup> )	1	1	9	75396	7540
Salémata (1 970 km <sup>2</sup> )	1	0	5	21722	4344
Saraya (6 837 km <sup>2</sup> )	1	0	10	40367	4037
<b>REGION</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>137485</b>	5499
		<b>25</b>			

Source : Région Médicale. Kédougou

Les taux de couverture des infrastructures en poste de santé par rapport à la population en 2012 révèlent que le Département de Saraya semble tenir la meilleure position par rapport à Kédougou et Salémata. Cependant, il faut noter que Saraya est le département le plus étendu de la région. De ce fait, ce taux de couverture assez correct est mitigé compte tenu de l'enclavement très prononcé de certaines localités.

#### **IV.1.2 PERSONNEL DE SANTÉ**

Durant l'année 2012, le personnel de santé pratiquant dans la région de Kédougou n'a pratiquement pas évolué par rapport à celui de 2011. Parmi ce personnel on peut citer 9 médecins, 39 Infirmiers et 13 Sages-femmes. Il faut rappeler que les normes de l'OMS en matière de couverture en personnel sanitaire sont les suivantes : 1 médecin pour 10000 habitants ; 1 infirmier pour 3000 habitants ; 1 Sage-femme pour 300 femmes en âge de procréer (FAR), les femmes âgées de 15 à 49 ans. Mais selon les normes du PNDS les taux de couverture sont de : 1 médecin pour 10000 habitants ; 1 infirmier pour 5000 habitants ; 1 Sage-femme pour 3000 femmes en âge de procréer (FAR), 1 Obstétricien/Gynécologue pour 1500 FAR. Dans la région les ratios suivants sont obtenus : 1/ 14829 habitants pour 1 médecin ; 1/ 3422 habitants pour 1 infirmier ; 1/2345 femmes de 15-49 ans pour 1 sage-femme et aucun Obstétricien/Gynécologue pour toute la région.

Au regard de ces ratios, on constate que pour le nombre de médecins et d'infirmiers les besoins sont plus ou moins couverts. Cependant, il faut toujours noter le gap très important de sages-femmes à résorber pour respecter les normes de l'OMS. L'absence totale d'Obstétricien/Gynécologue dans toute la région est préoccupante. Pourtant, Kédougou reste l'une des régions où la mortalité maternelle reste la plus élevée avec un taux de 628‰ comparée à la moyenne nationale qui est à 392‰.

**Tableau 4.3 : Répartition du personnel sanitaire selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012**

Personnel	Normes OMS (MSR/2005)	National (PNDS)	Kédougou
Médecin	2,28 à 2,5 pour 1 000 hbts	1/ 10 000 hbts	1/ 14829hbts
Infirmier	1/5000 hbts	1/ 5000 hbts	1/ 3422 hbts
Sage-femme	1 / 300 FAR	1/ 3000 FAR	1/ 2345 hbts
Obstétricien/Gynécologue	1 /1000-1500 grossesses	1/ 1500 FAR	0

Source : Région Médicale. Kédougou

### IV.1.3 VIH/SIDA

Pour une meilleure analyse du profil épidémiologique du VIH/SIDA dans la région, nous exploitons les données issues de l'EDS-MICS, de la surveillance sentinelle, des données de routine par rapport au CDV, de la PTME, de la PEC/ARV, mais aussi des données comportementales, socioculturelles, des facteurs et circonstances à risque.

Selon l'EDS-MICS 2010-2011, les prévalences les plus élevées se trouvent dans les régions du sud-est à l'image de Kédougou qui a taux de 1,7% contre 0,7% pour le niveau national.

L'enquête sur la cartographie régionale de la vulnérabilité sur le SIDA menée par FHI360 et la Région Médicale de Kédougou, a révélé que les principaux facteurs de vulnérabilité de la région sont la pauvreté, la prostitution, l'analphabétisme, les sites d'orpaillage, la forte migration et le manque d'informations sur le VIH/SIDA.

Elle a permis aussi de ressortir les groupes vulnérables les plus exposés.

Le tableau ci-dessous montre les groupes par degré d'exposition par département. Ainsi on note :

- ❖ En 1<sup>ère</sup> position, les orpailleurs, les jeunes et les PS
- ❖ En 2<sup>ème</sup> position, les PS, le FAR, et les orpailleurs
- ❖ En 3<sup>ème</sup> position, les jeunes fonctionnaires, les handicapées, et les divorcées
- ❖ En 4<sup>ème</sup> position, les commerçantes autour des sites d'orpaillage et les camionneurs.

**Tableau 4.4 : Répartition des groupes les plus exposés par département en 2012**

Rang	District Kédougou		District Salémata		District Saraya	
	Groupes plus exposés	%	Groupes plus exposés	%	Groupes plus exposés	%
1er	Orpailleurs	26,1%	Jeunes	50,0%	PS	33,3%
2e	PS	19,6%	FAR	33,3%	Orpailleurs	27,8%
3e	Jeunes fonctionnaires	15,2%	Personnes handicapées	16,7%	Divorcées	11,1%
4e	Commerçantes autour des sites d'orpaillage	10,9%			Camionneurs	5,6%
5e	Routiers	10,9%			Gérantes de gargottes	5,6%
6e	Hommes de tenue	6,5%			Jeunes	5,6%
7e	Barmans	2,2%			Saisonniers	5,6%
8e	Célibataires	2,2%				
9e	Les femmes des gargottes	2,2%				
10e	Les habitants des diouras	2,2%				
11e	MSM	2,2%				

Source : enquête sur la cartographie régionale de la vulnérabilité sur le SIDA par FHI360

L'analyse des données du bilan annuel de mise en œuvre du PRIM 2012 a permis de dégager le profil épidémiologique régional durant la période. Le bilan du PRIM de 2012 faisait état de 145 PVVIH suivies régulièrement dont 95 sous ARV. Les dépistages effectués étaient au nombre de 7529 dont 2492 femmes enceintes. Durant ces campagnes de dépistages, 102 personnes sont déclarées positives dont 36 femmes enceintes soit un taux de 1,4%.

#### IV.1.4 PALUDISME

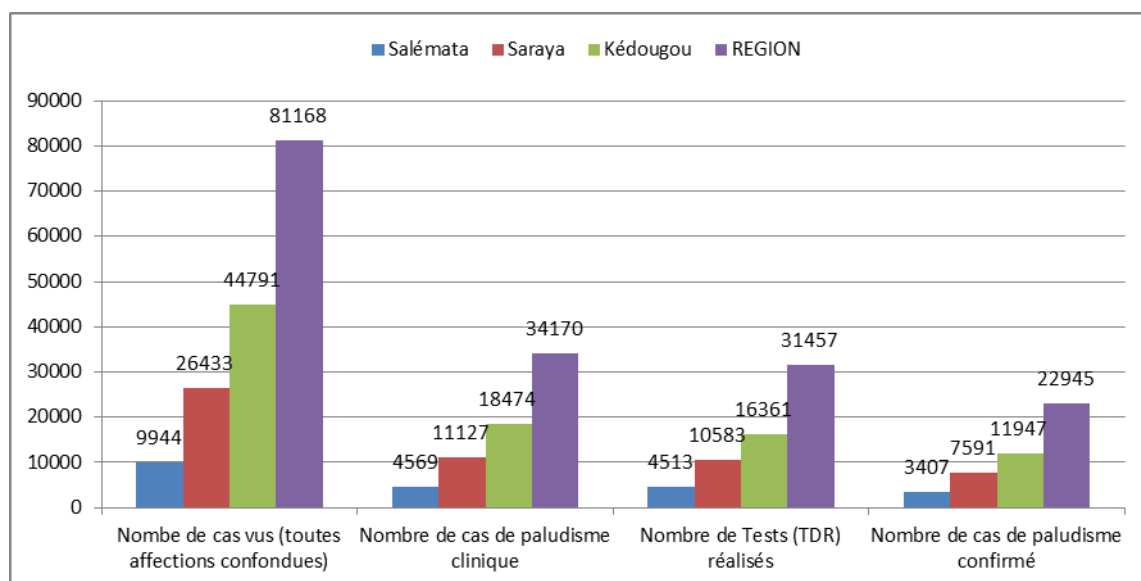
Le paludisme aussi appelé malaria, demeure l'une des parasitoses les plus importantes dans la région de Kédougou. Durant l'année 2012, l'effectif de patients diagnostiqués et ayant le paludisme clinique était de 34170 cas. Parmi les 31457 cas ayant subi les Tests TDR, 22945 patients ont le paludisme confirmé.

**Tableau 4.5 : Répartition de cas de paludisme par District Sanitaire en 2012**

DISTRICT SANITAIRE	Nombre de cas vus (toutes affections confondues)	Nombre de cas de paludisme clinique	Nombre de Tests (TDR) réalisés	Nombre de cas de paludisme confirmé
Salémata	9944	4569	4513	3407
Saraya	26433	11127	10583	7591
Kédougou	44791	18474	16361	11947
REGION	81168	34170	31457	22945

Source : Région médicale Kédougou

**Graphique 4.1 : Répartition des cas de paludisme selon le district sanitaire en 2012**



Source : ANSD/Kédougou

### **Prévalence de la parasitémie palustre chez les enfants**

Selon les résultats de l'EDS-MICS de 2010-2011, la prévalence du paludisme chez les enfants de 6-59 mois a été mesurée par la présence du parasite plasmodium dans le sang. Il est apparu que le taux de prévalence le plus élevé est observé dans la région de Kédougou avec 13,5%. La prévalence nationale est à 2,9%.



**Tableau 4.6 : Prévalence de la parasitémie palustre chez les enfants 6-59 mois selon EDS-MICS 2010-2011**

Région	Pourcentage d'enfants testés	Effectif d'enfants	Pourcentage d'enfants positifs	Effectif d'enfants testés
Dakar	80,4	947	1,5	761
Ziguinchor	81,3	135	2	110
Diourbel	72,6	608	2,6	441
Saint-Louis	69	324	0	224
Tambacounda	74,7	281	6,7	210
Kaolack	74,3	451	4	335
Thiès	74,1	605	0,7	448
Louga	78,4	348	0,7	273
Fatick	76,2	318	2,7	242
Kolda	84,8	269	11,9	228
Matam	67,8	209	0,9	142
Kaffrine	81,7	227	5,6	186
Kédougou	60	49	13,5	29
Sédhiou	80,8	164	0,3	132
Ensemble	76,2	4 934	2,9	3 762

## CONCLUSION

Au regard de ce qui précède, on constate que le système de santé de la région présente un nombre important de faiblesses parmi lesquelles on peut citer : le personnel très jeune, non expérimenté et assez mobile ; l'insuffisance et/ou la vétusté des infrastructures mais aussi de la logistique (surtout ambulances, véhicules de liaison) ; l'absence de Pharmacie régionale d'approvisionnement ; l'absence de banque de sang à Saraya et Salémata pour prendre en charge localement les complications hémorragiques du post-partum, causes de nombreux décès maternels.

Il faut remarquer que sur toute l'étendue de la région, il n'y a ni pédiatre, ni gynécologue, ni pharmacien biologiste, ni cardiologue. L'absence de ces spécialistes dans le système sanitaire régional handicape lourdement la qualité des soins.

### INTRODUCTION

La région de Kédougou dispose d'une Brigade Régionale d'Hygiène qui a pour mission de veiller principalement aux respects des normes d'hygiène et de santé publique des populations. Ainsi, elle est chargée, entre autres, de faire respecter la législation et la réglementation en matière d'hygiène dans les agglomérations urbaines et dans les zones rurales de la région, de rechercher et de constater des infractions en matière d'hygiène et d'éduquer les population en matière d'hygiène et de salubrité publique. Elle doit aussi assister les autorités administratives dans les domaines d'hygiène et de salubrité publique.

Cette Brigade Régionale d'Hygiène est constituée de trois sous brigades départementales d'hygiène qui sont les structures opérationnelles. Il s'agit des sous brigades d'hygiène de Kédougou, de Saraya et de Salémata. Mais elle souffre d'un manque criard de personnel (07 agents), de moyens logistiques (02 motos et 01 véhicule) et de moyens matériels (10 pulvérisateurs moteurs, 04 pulvérisateurs manuels et 02 kits d'analyse). Cette situation remet en cause l'opérationnalité de la brigade qui, malgré tout, essaye de mener quelques activités d'hygiène à travers la région.

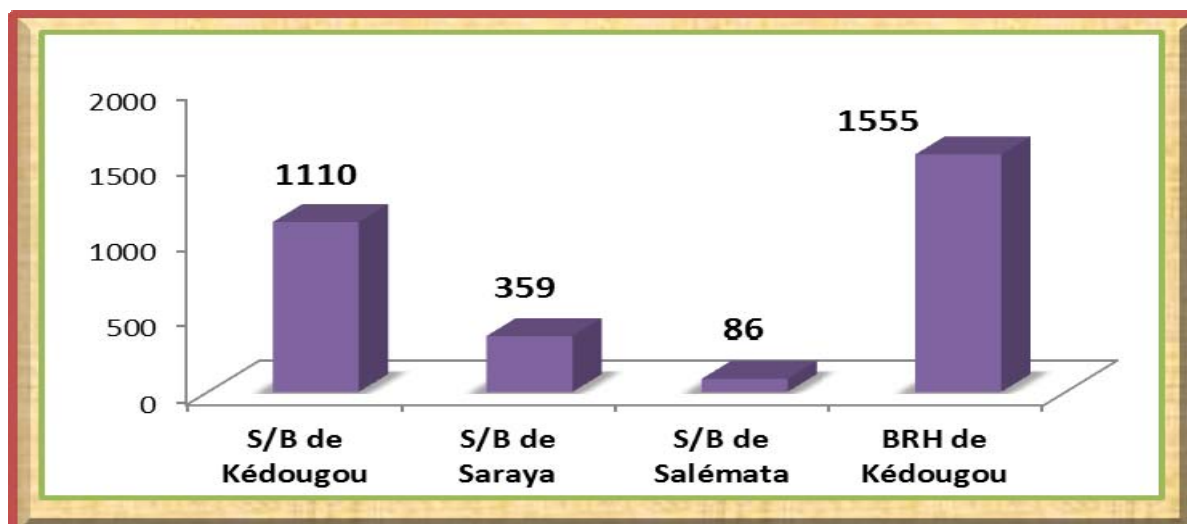
Les activités menées par la Brigade Régionale d'Hygiène durant l'année 2012 se résument à des visites domiciliaires, des visites des lieux, des inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP) et assimilés et les activités d'éducation à l'hygiène.

#### **V.1.1 INSPECTION DES DOMICILES ET CONSTATATION D'INFRACTIONS**

#### **V.1.2 INSPECTION DES DOMICILES**

Dans le cadre de ces activités, la Brigade Régionale d'Hygiène effectue des visites domiciliaires au cours desquelles elle procède au contrôle des règles d'hygiène dans les concessions. Cette opération a touché 1555 concessions pour cette année. Mais la quasi-totalité de ces concessions a été inspectée par la Sous Brigade de Kédougou (1110 concessions, soit 71%). Elle est suivie de la sous Brigade de Saraya qui a eu à visiter 359 concessions (23%). La sous Brigade de Salémata n'a visité que 86 concessions (5,6%).

**Graphique 5.1: Répartition des concessions visitées selon les Sous Brigades Départementales d'Hygiène**



Source : ANSD/Kédougou

Lors des inspections dans les concessions, la police d'hygiène s'intéresse d'abord à la salubrité de la maison avant de vérifier les sources d'approvisionnement en eau potables des ménages. Ensuite, elle fait l'inventaire et vérifie l'état des systèmes d'évacuation des déchets fécaux et des eaux usées. Et enfin, la brigade contrôle le mode de gestion des ordures ménagères.

Aux termes de ces inspections domiciliaires, la Brigade d'Hygiène a pu dénombrer au total, toute catégorie confondue, 2011 sources d'approvisionnement en eau potable des ménages, dont 1633 en milieu urbain et 378 en milieu rural. Mais quelque soit le milieu de résidence, on constate que les branchements particuliers et les puits non protégées sont les plus utilisés dans les concessions pour s'approvisionner en eau potable. En effet, ils représentent respectivement 47% et 28% des sources recensées en milieu urbain.

En ce qui concerne l'évacuation des matières fécales, les données montrent que les latrines traditionnelles sont les plus fréquents dans les ménages quelque soit le milieu de résidence (55,9% en milieu urbain et 52,5% milieu rural).

Quant à la gestion des ordures ménagères et à l'évacuation des eaux usées, la brigade d'hygiène n'a recensé que 63 poubelles réglementaires et 18 puisards.

Les tableaux suivants donnent la répartition des sources d'approvisionnement en eau potable et des systèmes d'évacuation des matières fécales selon le type et par sous brigade d'hygiène.

**Tableau 5.12: Répartition des sources d'approvisionnement en eau potable et des systèmes d'évacuation des matières fécales en milieu urbain en 2012**

UNITES OPERATIONNELLES		BDH Kédougou	BDH Saraya	BDH Salémata	Total Région
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	Branchement particulier	664	101	2	767
	Bornes fontaines	46	225	0	271
	Puits Protégés	108	29	0	137
	Puits non protégés	357	54	47	458
EVACUATION DES EXCREMENTS	Fosses septiques	121	6	1	128
	Latrines améliorées	172	86	7	265
	Latrines traditionnelles	706	192	47	945
	Fosses étanches	137	5	3	145
	Sans système	88	55	64	207

Source: BRH de Kédougou

**Tableau 13.3: Répartition des sources d'approvisionnement en eau potable et des systèmes d'évacuation des matières fécales en milieu rural en 2012**

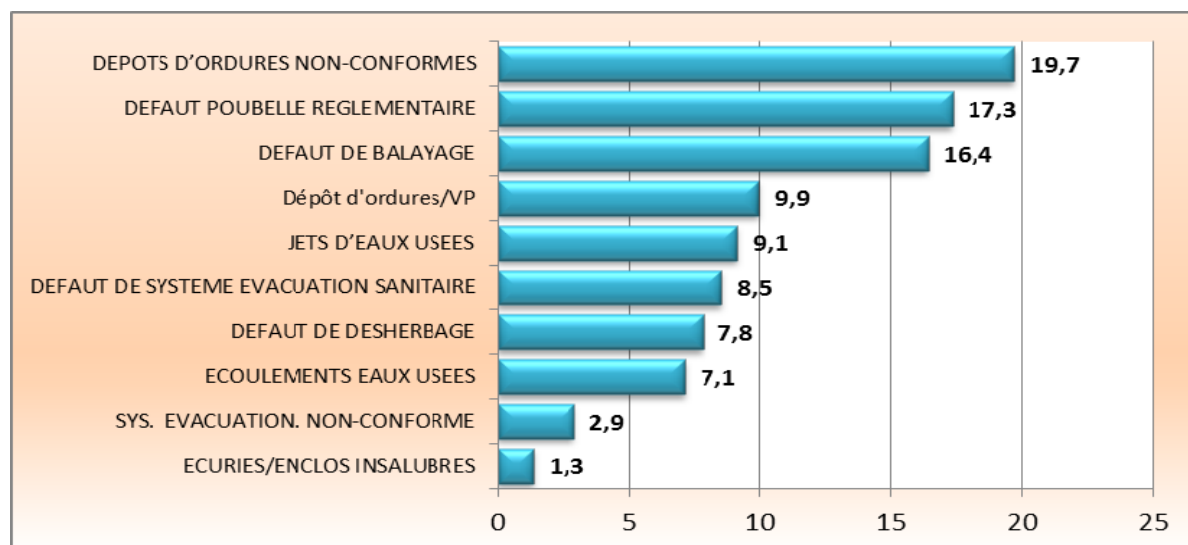
UNITES OPERATIONNELLES		BDH Kédougou	BDH Saraya	BDH Salémata	Total Région
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	Branchement particulier	0	127	0	127
	Forages	1	36	0	37
	Puits protégés	8	57	0	65
	Puits Non Protégés	0	56	45	101
	Sources contrôlées	15	5	0	20
	Canaris traditionnels	15	0	0	15
	Réservoirs en ciment	13	0	0	13
EVACUATION DES EXCREMENTS	Latrine améliorée	4	71	0	75
	Latrine traditionnelle	33	137	15	170
	Sans système	0	65	14	79

Source: BRH de Kédougou

### V.1.3 CONSTATATION D'INFRACTIONS DANS LES DOMICILES

Pendant les visites domiciliaires, la police d'hygiène a enregistré au total 1491 cas d'infractions pour toute la région. Parmi ces infractions commises par les ménages, les plus fréquentes sont les dépôts d'ordures non conformes, le défaut de poubelles réglementaires et le défaut de balayage qui représentent respectivement 19,7%, 17,3% et 16,4% des cas constatés. En ce qui concerne les autres types d'infractions, ils représentent chacun moins de 10% des infractions recensées. Ces infractions font souvent l'objet de sanction ou de sensibilisation (éducation à l'hygiène) pour persuader les ménages à respecter les normes élémentaires d'hygiène.

**Graphique 5.1: Répartition des infractions constatées dans les domiciles en %**



Source : ANSD/Kédougou

#### **V.1.4 INSPECTION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET CONSTATATION DES INFRACTIONS**

#### **V.1.5 INSPECTION DES ERP ET ASSIMILÉS**

Sont considérés comme ERP, tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises pour avoir accès à un service privé ou public tel que l'alimentation, la restauration, l'hébergement, la santé, la récréation, etc.

Les établissements recevant du public (ERP) sont soumis à la même réglementation de l'hygiène que les concessions et dont ils doivent respecter. C'est pourquoi les brigades de l'hygiène de la région mènent des contrôles réguliers dans ces établissements pour traquer les manquements à l'hygiène alimentaire et à la salubrité des lieux.

Au cours de l'année 2012, elles ont inspecté 2228 établissements dont 1270 par la sous brigade de Kédougou, 894 par celle de Saraya et seulement 64 par celle Salémata. Pendant ces opérations d'inspection, leurs cibles privilégiées sont les boutiques, les dibiteries, les restaurants, cantines, les gargotes, les boulangeries et les cafétérias. Cependant, à l'issue de l'analyse du tableau suivant qui présente les statistiques sur les inspections des ERP, on peut constater que les brigades de l'hygiène n'ont contrôlé aucune structure de santé (centre de santé, poste de santé et case de santé) et d'hébergement (hôtel, auberge et campement) qui reçoivent pourtant beaucoup de monde et dont la salubrité est d'une importance capitale pour la prévention de certaines maladies endémiques ou contagieuses.

**Tableau 5.4: Répartition des ERP visités par catégorie et par Sous Brigade en 2012**

Catégories / Structures	BDH Kédougou	BDH Saraya	BDH Salémata	Région
Boutiques	292	299	20	611
Dibiteries	219	93	4	316
Restaurants	153	120	3	276
Cantines	99	112	15	226
Gargottes	87	105	0	192
Boulangeries	62	50	0	112
Cafétérias	56	45	0	101
Vente/Eau/Glace	97	0	0	97
Tangana	94	0	0	94
Boucheries	17	67	2	86
Bars	77	0	2	79
Vente sur la voie publique	0	0	18	18
Kiosques de pain	13	0	0	13
Marchés	4	0	0	4
Buvettes	0	3	0	3
TOTAL	1270	894	64	2228

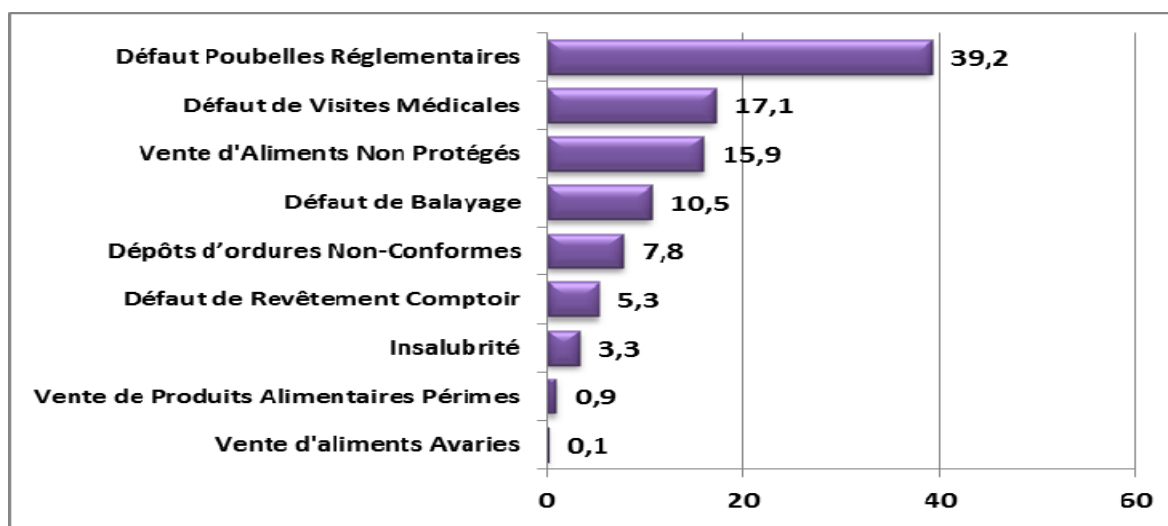
Source: BRH de Kédougou

#### **V.1.6 CONSTATATION D'INFRACTIONS DANS LES ERP ET ASSIMILÉS**

Les résultats des contrôles effectués par la brigade hygiène montrent que certains ERP ont encore beaucoup d'effort à faire en matière d'hygiène pour être conforme à la réglementation. En effet, la police d'hygiène a pu constater 1375 cas d'infractions de natures différentes au niveau des ERP.

L'analyse du graphique suivant montre que la gestion des ordures constitue le problème majeur des ERP. En effet, 57,5% des infractions constatées sont relatives à la gestion des ordures (défaut de poubelles réglementaires, défaut de balayage et dépôts d'ordures non conformes). A cela s'ajoutent le défaut de visites médicales des dibiteries (17,1%) et la vente d'aliments non protégés (15,9%)

Graphique 5.2: Répartition des infractions constatées dans ERP en 2012 (en %)



Source : ANSD/Kédougou

## CONCLUSION

La sécurité alimentaire et la salubrité publique sont devenues une préoccupation majeure des populations et des autorités locales de Kédougou.

Cependant, même si les populations sont de plus en plus conscientes de l'importance de hygiène dans leur vie, la floraison anarchique de vendeurs de repas ambulants, de restaurants, de dibiteries, et de boutiques, entraînée par la multiplication des sites d'orpillage dans la région, rend la situation plus complexe et plus inquiétante.

C'est la raison pour laquelle les autorités compétentes doivent sensibiliser davantage les populations et les ERP pour qu'ils puissent appliquer, conformément à la réglementation, l'ensemble des pratiques individuelles ou collectives visant non seulement à la prévention de toute forme de maladie endémique ou contagieuse, mais aussi à la préservation et à l'amélioration de la santé des individus.

## CHAPITRE VI : ASSISTANCE

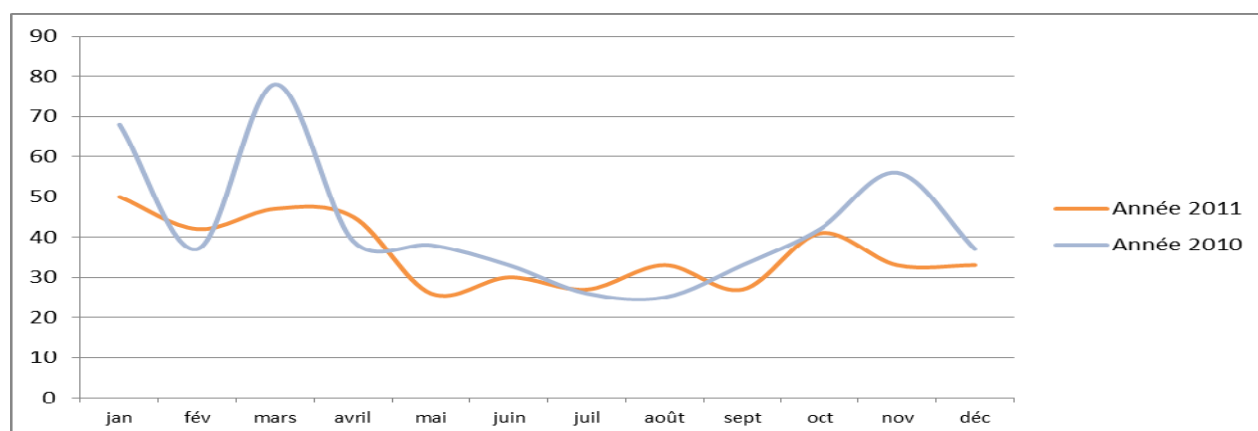
En l'absence des données de 2012, nous reconduisons le chapitre de 2011.

La 63<sup>ème</sup> compagnie d'incendie et de secours des Sapeurs-Pompiers, l'Action Educative en Milieu Ouvert L'AEMO, le Service de l'Action Sociale et la Croix Rouge sont des structures qui exercent des activités d'assistance. Leur mission est d'assurer les secours et la protection des personnes dans la région de Kédougou. Depuis l'ouverture du corridor Dakar-Bamako et la prolifération des sites d'orpaillage, la cartographie et la typologie des risques ont connu une évolution remarquable. En effet, à côté des risques traditionnellement enregistrés, sont apparues de nouvelles menaces liées à l'exploitation minière et à la densification du trafic routier.

### VI.1. Activités de la 63<sup>ème</sup> Compagnie du GNSP

Durant l'année 2011, le Groupement National des Sapeurs-Pompiers a fait 434 sorties soit une baisse de 78 comparativement à l'année 2010 où il y en avait 512. La 1<sup>ère</sup> cause des sorties est due aux malades avec 43%. Les accidents constituent la 2<sup>ème</sup> cause des sorties avec un niveau de 22%, suivie des incendies 16% en 3<sup>ème</sup> position. Le nombre moyen de sorties par mois des sapeurs-pompiers est de 36 en 2011 alors qu'il était de 43 en 2010. Il faut savoir qu'il y'a en moyenne par mois : 8 accidents, 6 incendies, 1 corps sans vie. Cette situation révèle qu'il y a une légère augmentation des accidents et des incendies par rapport à l'année 2010. Il faut constater que les pics des interventions sont observés durant les mois de Mars et Novembre.

**Graphique 6.6 : évolution des interventions par mois du Groupement National des Sapeurs-Pompiers de 2010 à 2011**



Source : ANSD/Kédougou



**Tableau 6.1 : Sortie de secours selon la nature de l'intervention en 2011**

Nature des interventions	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total	Moyenne mensuelle
Incendies	8	10	4	6	2	3	4	6	8	7	4	7	69	6
Accidents	6	3	10	14	11	10	6	8	6	9	8	6	97	8
Asphyxies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Malades	27	17	21	16	9	9	12	12	9	19	13	14	178	15
Personnes en danger	1	3	3	2	1	1	1	3	1	3	2	2	23	2
Corps sans vie	1	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0	1	6	1
Ravitaillement en eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assainissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Alertes motivées	1	5	1	1	1	3	1	2	1	1	2	1	20	2
Fausse alertes	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Activités diverses	6	4	6	4	2	4	2	2	2	2	3	2	39	3
Total	50	42	47	45	26	30	27	33	27	41	33	33	434	36

Source : 63<sup>ème</sup> Compagnie des Sapeurs-Pompiers

### VI.1.1 ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

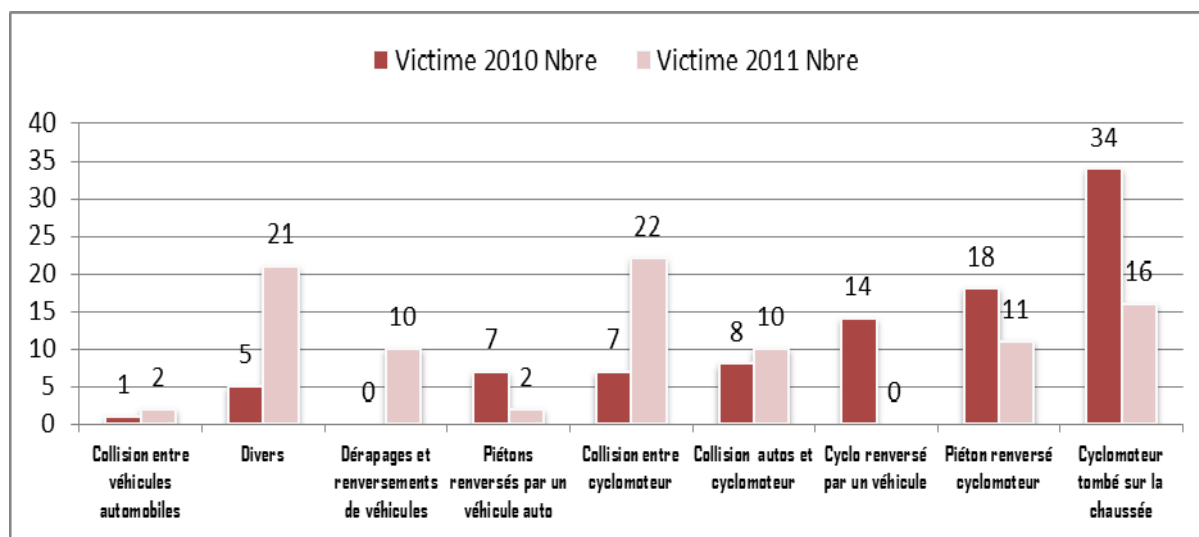
Le nombre d'accidents enregistrés par le Groupement des Sapeurs-Pompiers de Kédougou est de 92 durant l'année 2011 alors qu'il était de 71 en 2010, soit un accroissement moyen annuel de 30%. Parmi ces accidents, 19,7% sont des cyclomoteurs tombés sur la chaussée, 18,3% des collisions entre deux cyclomoteurs, 9,9% des piétons renversés par un cyclomoteur. Cette situation signifie que 53,5% des accidents sont dus aux cyclomoteurs et qu'ils ont fait 59 victimes représentant 60,8% des effectifs. Si les sapeurs ont pu secourir les victimes, il y a malheureusement 3 décès.

**Tableau 6.14 : Répartition des accidents sur la voie publique en 2011**

Nature des accidents	Sorties		Victimes		Sauvées		Décédées
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Collision entre véhicules automobiles	1	1,1%	1	1,1%	0	0,0%	1
Collision entre véhicules autos et hippomobiles	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Collision entre véhicules autos et cyclomoteur	7	7,6%	8	8,5%	6	6,8%	2
Dérapages et renversements de véhicules	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Cyclomoteurs tombés sur la chaussée	34	37,0%	34	36,2%	34	38,6%	0
Cyclo renversé par un véhicule auto	14	15,2%	14	14,9%	14	15,9%	0
Véhicule Hypo, renversé sur la chaussée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Piétons renversés par un véhicule auto	7	7,6%	7	7,4%	6	6,8%	1
Piétons renversés par un cyclomoteur	17	18,5%	18	19,1%	18	20,5%	0
Collision entre deux cyclomoteurs	7	7,6%	7	7,4%	7	8,0%	0
Piétons renversés par un véhicule hippomobile	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Chute à partir d'un véhicule en mouvement	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Divers	5	5,4%	5	5,3%	3	3,4%	2
Total	92	100,0%	94	100,0%	88	100%	6

Source : 63<sup>ème</sup> Compagnie des Sapeurs-Pompiers

**Graphique 6.2: Evolution du nombre de victimes selon la nature de l'accident de 2010 à 2011**



Source : ANSD/Kédougou

## VI.2. ACTIVITÉS DE L'ACTION SOCIALE

Le secteur de l'Action sociale a plusieurs cibles dans la région. Il s'agit notamment des personnes en situation de handicap, des personnes âgées (AINES), des veuves, les enfants déshérités.

En 2011, le Service de l'Action Sociale a enregistré 4000 personnes en situation de handicap, une fédération régionale des organisations de personnes handicapées (OPH) regroupent les fédérations départementales de Kédougou, Saraya, Salémata. Les types d'handicaps concernés sont la cécité, la surdité, l'infirmité des membres supérieurs et inférieurs, l'albinisme et les mutilés de la lèpre.

Le secteur travaille aussi avec les personnes âgées parmi lesquelles 250 bénéficient d'une prise en charge du Fonds National de Retraite (FNR) ou de l'Institut de Prévoyance Retraite (IPRES).

## **CONCLUSION**

Durant l'année 2011, la situation de l'assistance est restée préoccupante dans la région. En effet, malgré l'évolution des accidents, des incendies, des personnes malades assistées etc., la 63<sup>ième</sup> Compagnie GNSP, le Service de l'Action Sociale et l'AEMO n'ont pas connu une amélioration significative de leurs conditions de travail. Il faut constater que la région ne dispose pas de Caserne type Sapeur Pompiers. Les départements de Saraya et à Salémata n'ont pas de centres de Secours. L'insuffisance en personnel et en logistique de secours, les difficultés d'accès dans certaines zones par les engins d'intervention, l'absence de réseau de communication radio, la multiplicité des risques et les ruptures fréquentes des ponts et des routes en hivernage sont autant de contraintes auxquelles est confronté le secteur assistance dans la région.

## CHAPITRE VII : AGRICULTURE

### INTRODUCTION

Le présent chapitre fait l'économie des activités menées au courant de l'année 2011 par la DRDR de Kédougou. Il a pour but de faire le bilan succinct des activités menées par les services techniques agricoles (DRDR et SDDR) de la région de Kédougou au courant de l'année 2011-2012.

#### VII.1.1 SUIVI DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2011-2012

La campagne agricole 2011-2012 constitue l'année IV de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA). Les activités de suivi de la campagne ont surtout été dominées par la mise en œuvre du Programme « Equipement du monde rural », du Programme de Mise en place/Cession des Semences et Engrais subventionnés, le suivi de la pluviométrie et des productions végétales, les activités d'Enquêtes et de Statistiques Agricoles. Cependant, l'Hivernage 2011 est caractérisé par des pluies qui se sont installées tardivement et ont cessé précocement.

#### VII.1.2 PROGRAMME « EQUIPEMENT DU MONDE RURAL »

Le Gouvernement du Sénégal, à travers le Programme « Equipement du Monde Rural », a doté les producteurs de Kédougou de motoculteurs équipés de semoir, rotavator et charrue et de faucheuses à riz. Ce matériel agricole est subventionné par l'Etat à hauteur de 80%, les opérations de cession du matériel agricole ont démarré au mois de mars 2011.

**Tableau 7.1: Récapitulatif du matériel agricole pour la région de Kédougou dans le cadre du programme « Equipement du monde rural »**

Matériel	Kédougou		Saraya		Salémata		TOTAL	
	Quantité		Quantité		Quantité		Quantité	
	Reçue	Enlevée	Reçue	Enlevée	Reçue	Enlevée	Reçue	Enlevée
Motoculteur équipé de semoir, rotavator et charrue	35	35	25	25	20	20	80	80
Faucheuse à riz	4	0	3	0	3	0	10	0

### VII.1.3 PROGRAMME DE MISE EN PLACE ET DE CESSION DES SEMENCES ET ENGRAIS SUBVENTIONNÉS

La Campagne Agricole (CA) 2011-2012 constitue l'An IV de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA IV). L'Etat du Sénégal dans son souci d'atteindre l'autosuffisance alimentaire a maintenu son effort d'appui et d'accompagnement du monde rural en général et de l'agriculture en particulier. Cet appui s'est matérialisé à travers la subvention des facteurs de production et leur accessibilité au niveau de chaque Communauté Rurale. Pour la CA 2011-2012, l'Etat a augmenté les quotas de semences et d'engrais alloués à la région de Kédougou.

Les opérations de cession des semences et engrais subventionnés de la CA 2011-2012 affiche un Bilan positif pour la région de Kédougou. En effet, cette année l'on a noté des progressions significatives :

- ❖ La mise en place a démarré à une date assez avancée, le 05 juin 2011, comparée aux années précédentes
- ❖ Tous les points de chute ont été atteints avant que les pluies n'aient rendus inaccessibles les zones d'accès difficiles.

**Tableau 7.2 : Bilan de la mise en place et cession des semences subventionnées à Kédougou 2011/2012**

Intrants	Quantités prévues (T)	Quantités reçues (T)	Ecart (T)	Quantités vendues (T)	Stocks (T)
Riz	151	134	-17	107,32	26,68
Sorgho	40	40	0	40	0
Maïs	49	49	0	49	0
Arachide	220	220	0	220	0
Mil	65	45	-20	45	0
Maïs hybride	2	2,05	+0,05	1,52	0,53
Niébé	0	12	+12	9,25	2,75
Fonio	10	2	-8	0	2

Source : DRDR Kédougou

**Tableau 7.15 : Bilan de la mise en place et cession des engrais subventionnés à Kédougou 2011/2012**

Intrants	Quantités prévues (T)	Quantités reçues (T)	Ecart (T)	Quantités vendues (T)	Stocks (T)
15-15-15	90	89	-01	86,10	2,9
6-20-10	150	135	-15	33,75	101,25
Urée	140	102	-38	65,375	17,55
Phosphate de Matam	300	0	-300	0	0

Source : DRDR Kédougou

#### VII.1.4 LES ACTIVITÉS D'ENQUÊTES ET DE STATISTIQUES AGRICOLES

Le tableau ci-dessous contient des statistiques relatives à la production céréalières au cours des ces deux dernières campagnes agricoles. L'analyse de ce tableau permet de voir que la production céréalière de la région lors de la Campagne agricole de 2012 qui s'élève à 9 904 tonnes a connu une baisse de 29% par rapport à la campagne précédente, dont la production était évaluée à 13 968 tonnes. Cette baisse serait due non seulement à une baisse des superficies emblavées (-18%), mais aussi à une baisse des rendements (-13,5%).

**Tableau 7.4 : Résultats des Campagnes Agricoles 2011-2012 et 2010-2011 pour les cultures céréalières**

Département	CA 2010-2011			CA 2011-2012		
	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)
Kédougou	4 168	1 597	6 656	4 872	1 470	7 163
Salémata	1 649	1 397	2 303	1 588	910	1 445
Saraya	4 420	1 133	5 009	1 927	673	1 296
Région	10 237	1 364	13 968	8 387	1 181	9 904

Source : DRDR Kédougou

Cette situation se manifeste par une forte baisse des productions dans les départements de Saraya (-74%) et Salémata (-37%). C'est seulement dans le département de Kédougou qu'on note une augmentation de la production céréalière de 7,6% malgré une baisse des rendements d'environ 8%. Cette diminution des rendements dans le département de Kédougou serait donc compensée par une hausse des superficies emblavées de 17%.

**Tableau7.5: Evolution des indicateurs céréaliers entre les CA 2010-2011 et 2011-2012**

Département	SUPERFICIE	RENDEMENT	PRODUCTION
Kédougou	16,9	-7,9	7,6
Salémata	-3,7	-34,8	-37,3
Saraya	-56,4	-40,7	-74,1
Région Kédougou	-18,1	-13,5	-29,1

Source : DRDR Kédougou

## **VII.1.5 ACTIVITÉS D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE POLITIQUE AGRICOLE**

### **A- PROGRAMME NATIONAL D'AUTOSUFFISANCE EN RIZ (PNAR)**

La nouvelle démarche, proposée lors du dernier Atelier PNAR, voudrait instituer l'échange et la conceptualisation au niveau local avec la mise en place de cadres locaux de concertations. Ainsi, sur la base des résultats des travaux de la semaine CARD, l'atelier du PNAR tenu Dakar a fortement recommandé d'organiser le fonctionnement du PNAR en structures opérationnelles au niveau national et au niveau local.

En effet, les spécificités agro-écologiques tout autant que les différences socio-économiques des zones de production de riz au Sénégal appellent pour plus d'efficacité à la mise en œuvre d'actions ciblées qui tiennent compte du contexte particulier à chaque localité. Ceci permettra, à travers des cadres de concertation, une meilleure coordination et harmonisation des actions de développement de la riziculture à tous les niveaux, afin d'atteindre au plus vite les objectifs fixés.

C'est donc dans l'optique de la mise en place de ces cadres locaux de concertations que le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec la JICA, et avec ses structures de développement agricole zonales de la Région du Fleuve Sénégal (SAED), du Bassin arachidier Sud et du Sénégal oriental ont organisé une journée de lancement officiel et une semaine de travail des Cadres Locaux de Concertation pour le développement de la Riziculture (CLCR).

## **VII.1.6 SUIVI ET COORDINATION DES PROGRAMMES, PROJETS ET ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

### **(1) COORDINATION ET SUIVI DES BCV**

Le PAM en collaboration avec le SDDR de Kédougou a mis en place des Banques Céréalière Villageoises (BCV). Au total seize (16) BCV ont été créées dans le Département de Kédougou dont 09 dans l'arrondissement de Bandafassi et 07 dans l'arrondissement Fongolimbi (Dimboli et Dindefelo).

Sur un total de 1600 sociétaires, 160 tonnes de céréales ont été collectées au niveau des 16 BCV du Département de Kédougou.

Les Banques Céréalières Villageoises ont impacté positivement sur les stocks vivriers au niveau des villages, il s'agit de :

- la diminution du bradage des céréales locales dans les Louma ;
- l'augmentation des stocks de céréales au niveau local ;
- la réduction de la période de soudure ;
- l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de la valeur nutritive des plats alimentaires ;
- raffermissement les liens sociaux ;
- la solidarité avec les plus démunis et de la contribution aux actes de bienfaisance dans les activités au niveau village.

## **(2) COORDINATION ET SUIVI DU FFW**

La coordination et le suivi des activités « Food For Work » c'est-à-dire vivre contre travail au niveau de la région de Kédougou a été dans le cadre de la collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial. L'objectif poursuivi dans le cadre de ce programme est d'améliorer l'autosuffisance alimentaire des ménages grâce à la réalisation d'infrastructures agricoles communautaires et à l'amélioration des techniques culturales, tout en préservant les ressources naturelles.

Les activités menées dans ce cadre sont les suivantes : (i) la Construction de BCV (ii) l'Agroforesterie (iii) l'Aménagement et l'élargissement de pistes (iv) la réalisation de diguettes de protection et de retenues d'eau (v) la mise en place de jardins Polyvalents. Cette année le projet est intervenu dans les Communautés Rurales de Bandafassi, Ninfescha, Dindéfelo, Dimboli. En terme de réalisation, 46 km de pistes ont été aménagées/élargies, 1 magasin BCV a été construit, 150 plants ont été plantés, des diguettes destinées à la protection de 2,75 Ha et 3,25 Ha de jardins polyvalents ont été réalisés.

### **3.1. COORDINATION DES ACTIVITÉS DU PROJET OSRO/RAF/101/SWE DE LA FAO**

Le Sénégal, pays qui connaît une amélioration de la disponibilité et accessibilité alimentaire à la faveur de bonnes conditions climatiques depuis trois ans et de programmes de soutien renforcé à l'agriculture, connaît néanmoins des poches de vulnérabilité où les taux de malnutrition aiguë et chronique dépasse les seuils d'urgence et où l'insécurité alimentaire affiche des taux élevé comme dans les trois (3) départements de la région de Kédougou (pourcentage de ménages en insécurité alimentaire Kédougou : 30,4%, Salémata : 30,9% et Saraya : 38,5%). Ces situations



ont soulevé le point crucial de la nécessité d'une meilleure analyse situationnelle et d'une meilleure préparation aux crises alimentaires et pastorales provoquées par les aléas climatiques dans la région. Certains ménages parmi les plus vulnérables n'ont pas pu récolter suffisamment et seront encore dépendants des marchés en 2011 et en 2012 pour s'alimenter. Ils seront particulièrement vulnérables à tout choc survenant en 2011 et en 2012.

Cette situation a justifié la naissance du Projet d'urgence OSRO/RAF/101/SWE qui vise à renforcer les moyens d'existence des ménages vulnérables pendant la campagne de contre saison 2011- 2012 et l'hivernage 2012 et à renforcer leur capacité en Gestion des Risques de Catastrophes.

Au total 63 GPF des Communautés Rurales de Tomboronkoto, Bandafassi, Dindéfelo, Ninéfécha, Bambou et Madina Baffé sont bénéficiaires du projet. Ces GPF ont été appuyés en Intrants maraîchers et en petit matériel, et aussi ont bénéficié de formations en techniques de cultures maraîchères axées sur la méthode GIPD.

## **3.2. ACTIVITÉS DE PARTENARIAT AVEC PRODIAKT ET YAAJENDEE**

### **3.3.1 Formation des OCB de PRODIAKT**

Dans le cadre du partenariat avec AFRICARE/PRODIAKT, les Organisations communautaires de base (OCB) ont été formées aux itinéraires techniques de production du mil, de l'arachide, du sorgho, du maïs, du riz, du fonio et du niébé. Les participants au nombre de cent vingt-sept (127) sont venus des Communautés Rurales de Fongolimbi, Dimboli, Bandafassi, Ninesféscha, Dakateli, Dindéfelo, Bambou, Kévoye, Ethiolo et Dar Salam.

### **3.3.2 Formation des Maraîchers de YAAJEENDE**

Les activités menées par la DRDR de Kédougou en partenariat avec Yaajeende sont les suivantes :

- La Formation des Formateurs (Relais et Facilitateurs) de Yaajeende aux Techniques de cultures maraîchères
- Le suivi de la démultiplication des formations
- L'évaluation des performances des sites maraîchers.

### **3.3.3 Encadrement technique et Suivi des sites du PAPIL**

En partenariat avec le PAPIL les activités suivantes ont été menées :

Aménagement des sites maraîchers de Itato et Samécouta ;

Réparation et mise en marche des Motopompes au niveau des sites maraîchers ;

Appui et Suivi de la production de riz marchand ;

Appui et Suivi du programme de multiplication de semences de riz ;  
Sensibilisation sur l'utilisation des pesticides ;  
Suivi de la pose des carrés de rendements (riz marchand et semences) ;  
Evaluation des performances des sites maraîchers.

#### **4.1 Appui Technique aux Producteurs des zones minières**

Pour venir en aide aux populations vivant dans les zones d'emprise de l'exploitation minière industrielle, les Sociétés minières OROMIN et Teranga Gold Operation ont sollicité les services de la DDDR pour :

- L'appui technique des GPF et autres Agriculteurs qui se trouvent dans la zone d'emprise des zones minières ;
- Les accompagner dans l'appui aux producteurs en intrants et petit matériels maraîchers ;
- L'Encadrement technique et suivi de sites maraîchers ;
- L'Identification de nouveaux sites agricoles dans le cadre du recasement des populations déplacées des zones d'exploitations minières.

#### **4.2 Les comités de lutte phytosanitaire**

Dans un souci d'une meilleure prise en charge de la lutte contre les phytopathologies et les ravageurs des cultures, la DPV et la DRDR ont mis en place des Comités de Lutte Villageois (CLV). Ces CLV regroupent 25 Relais dont 09 à Kédougou, 08 à Saraya et 08 à Salémata. Dans le cadre de leur redynamisation et du renforcement des capacités, un atelier de formation s'est tenu du 20 au 24 Juin 2011 à Kédougou.

Les Relais ont pour rôle de suivre la présence et l'évolution des ravageurs au niveau de leurs terroirs. Dès qu'une attaque des parcelles de cultures par les ravageurs se présente, ces CLV sont chargés de faire les premiers traitements pour juguler la menace. Cependant, si l'attaque prend une ampleur qui dépasse leurs capacités, les CLV sont chargés d'alerter les SDDR pour que les dispositions nécessaires puissent être prises. Il faut surtout noter que pour cette campagne 2011-2012, la situation phytosanitaire a été calme, les seuls cas d'attaques ont été constatés à Saraya suite aux pauses pluviométriques qui ont entraîné la présence de termites dans des parcelles de cultures.

## **CONCLUSION**

La campagne agricole 2011-2012 a surtout été caractérisée par sa mauvaise pluviosité qui a impacté négativement sur les productions agricoles. Les Départements de Salémata et Saraya ont été très affectés par une pluviométrie déficitaire et mal répartie ; ils ont vu leurs superficies cérésières respectives baisser de -4% et -56%, et leurs productions cérésières baisser de -37% et -74%, comparées à la CA 2010-2011. Par conséquent la production cérésière régionale a été très affectée, car les superficies ont baissé de 18%, et les productions de 29%.

## CHAPITRE VIII : ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

Le Sénégal, à l'instar des pays subsahariens, est confronté à de sérieux problèmes environnementaux. Cette situation l'a conduit à ratifier des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Pour la période 2005-2025, la politique environnementale du Sénégal, définie dans le contexte de la décentralisation a pour objectif global d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement et de contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.

C'est ainsi que beaucoup de programmes et de projets ont été élaborés pour atteindre cet objectif. Au niveau régional, les structures telles que la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) et l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts, sont chargées respectivement de la mise en œuvre de la politique environnementale au niveau local et de la gestion des ressources naturelles.

Dans ce chapitre, nous allons analyser en premier les activités de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) et en second celles de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF).

### VIII.1 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Kédougou a eu à mener des activités qui entrent dans le cadre de ses missions à savoir :

- ❖ La prévention et le contrôle des pollutions et des nuisances pour préserver la santé humaine et l'environnement ;
- ❖ Le suivi des établissements classés établis dans la région et enfin la coordination des Etudes d'Impacts sur l'Environnement.

#### VIII.1.1 PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES POUR PRÉSERVER LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT

##### a. Gestion de l'utilisation du mercure dans l'orpaillage.

Dans le cadre de la prévention et du contrôle des pollutions de l'environnement et des

nuisances pour la santé humaine, la DREEC de Kédougou a pris part à 2 ateliers dont les objectifs étaient l'élaboration d'un plan d'actions national pour trouver des solutions à l'utilisation du mercure dans l'orpaillage. Rappelons que l'orpaillage est considéré comme la plus grande activité utilisatrice de mercure dans le monde.

A Kédougou, l'orpaillage représente la première source de revenus devant l'agriculture, dans les communautés minières, donc un important soutien de l'économie locale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Cependant, l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or est en train d'affecter l'environnement et la santé des populations, et par conséquent, de poser de sérieux problèmes qui peuvent se résumer ainsi :

- ❖ dégradation des sols (y compris les terres agricoles) ;
- ❖ déforestation ;
- ❖ pollution des rivières par les sédiments ;
- ❖ altération des nappes phréatiques par pompage excessif, et autres pollutions anthropiques diverses, etc. ;
- ❖ pollution de l'air, des sols et des eaux de surface engendrée par l'utilisation massive du mercure pour l'amalgamation de l'or, avec son corollaire d'impacts négatifs sur la santé humaine surtout avec le passage de ce mercure dans la chaîne alimentaire par bioaccumulation.

## **b. Prévention de la pollution**

Dans le cadre du processus de suivi du plan de gestion environnemental et social, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) n'a mené qu'un seul contrôle de site d'une Société spécialisée dans l'exploitation de l'or.

## **c. Suivi des établissements classés**

La DREEC de Kédougou a effectué une visite de station d'essence. La visite a permis à l'équipe de procéder également à :

- ❖ l'inventaire des moyens de secours de l'établissement ;
- ❖ l'analyse des risques d'incendie et d'explosion des cuves ;
- ❖ l'étude des mesures à prendre pour réduire et lutter contre les effets d'une catastrophe.

Toujours dans le cadre du suivi des établissements classés pour la protection de

l'environnement, la DREEC a visité une société d'exploitation d'or. Il a été remarqué que ladite société ne dispose aucun dossier d'établissement classé et ne respecte pas la réglementation sénégalaise en matière d'épreuve ou de contrôle. Il a aussi été constaté qu'elle ne dispose pas d'un POI validé au niveau de la DEEC. Par rapport à ces différents points, il a été recommandé à la société d'exploitation d'or de :

- ❖ procéder dans les plus brefs délais à l'ouverture des dossiers d'établissement classés pour l'ensemble des installations classées présentes dans sa concession ;
- ❖ exiger des sociétés sous-traitantes de la société à se conformer à la législation environnementale en vigueur au Sénégal ;
- ❖ élaborer sans délai un POI et le faire valider par la DEEC en rapport avec la Direction de la Protection Civile.

### **VIII.1.2 COORDINATION DES ETUDES D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre de la coordination des Etudes d'Impacts sur l'Environnement, le Comité Technique Régional de Suivi des Projets et Programmes de Kédougou a été créé.

La DREEC de Kédougou a organisé les audiences publiques relatives au projet de réhabilitation et d'élargissement de la route nationale 7 et au projet d'exploitation du basalte de Mako, tenues à Mako et à Niéméniké.

### **VIII.2 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

La Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) est chargée de l'élaboration de politiques et d'actions et de l'identification de ressources permettant la mise en œuvre de différents types de programmes de gestion des ressources naturelles et de mise en valeur des ressources fauniques. Ses champs de compétences comprennent la gestion forestière, le reboisement, la conservation des sols et la gestion des activités cynégétiques.

Au niveau régional, c'est l'IREF qui a pour mission la mise en œuvre et le suivi-évaluation de cette politique.

Les paragraphes suivants mettent en évidence les différentes activités menées par l'IREF de Kédougou durant l'année 2012.

## VIII.2.1 AMÉNAGEMENT ET PRODUCTION FORESTIÈRE

La région de Kédougou est l'une des dernières réserves forestières du pays. La région ne dispose pas de forêts classées.

Elle compte plusieurs espèces de valeur utilisées comme bois d'artisanat à usage de menuiserie (Vène), et de service (panneaux de crinting, tige de bambou) et les produits de cueillette (*Maad*, Pain de singe, etc.).

Kédougou n'est pas une région d'exploitation du bois d'énergie (charbon de bois et bois de chauffe). Seule l'exploitation du bois d'artisanat à usage de menuiserie et du bois de service y est autorisée. Pour cette année, la production en bois de menuiserie s'élève à 26 pieds de Vène contre 23 pour l'année 2011. Cette production a généré un revenu de 910.000 FCFA, soit une hausse de 13% par rapport à l'année précédente. La production en bois de service est estimée à 17.500 unités de panneaux de Crinting et 1.452 unités de tige de Bambou contre respectivement 15.350 et 500 unités en 2011. La vente de ces bois de service a permis d'avoir au total une recette de 5.358.900 FCFA, soit une hausse de 15,4% par rapport à l'année 2011. Notons par ailleurs que 98% de cette somme proviennent de la vente des panneaux de Crinting.

**Tableau 8.1 : Exécution du quota d'exploitation du bois de menuiserie et du bois de service en 2011 et 2012**

Espèces	Nombre d'unités exploitées		Revenu en FCFA	
	Année 2011	Année 2012	Année 2011	Année 2012
Panneaux de Crinting	15 350	17 500	4 605 000	5 250 000
Tiges de bambou	500	1 452	37 000	108 900
Bois de Vène	23	26	805 000	910 000
Total			5 447 000	6 268 900

Source : IREF Kédougou

Quant à l'exploitation des produits forestiers non ligneux, on constate, d'après les données de L'IREF, que le Maad (166 tonnes contre 84,3 tonnes en 2011), le Pain de singe (54,7 tonnes contre 37 tonnes en 2011), le Tamarin (17,8 tonnes contre 23,7 tonnes en 2011) et le Dankh (5,4 tonnes contre 6 tonnes en 2011) demeurent toujours les produits de cueillette les plus exploités par la population. Ils ont généré au total une recette de 3.659.295 FCFA, soit une part de 91% de la recette totale de tous les produits confondus qui s'élève à 4.005.000 FCFA.

**Tableau 8.2 : Répartition des quotas d'exploitation des produits forestiers non ligneux en 2012**

Produit forestier	Prix Unitaire	Quantité exploitée (kg)	Revenu
Madd	15	166 042	2 490 630
Pain de singe	15	54 692	820 380
Tamarin	15	17 829	267 435
Dankh	15	5 390	80 850
Ditakh	15	855	12 825
Cure dent	30	570	17 100
Racines diverses	30	350	10 500
Nététou	15	300	4 500
Nélaton	15	200	3 000
Ecorces diverses	30	20	600
<b>TOTAL</b>			<b>3 707 820</b>
Produit forestier	Prix Unitaire	Quantité exploitée (L)	Revenu
Vin de palme	50	1355	67 750
Huile de palme	50	779	38 950
Huile de Karité	50	200	10 000
Miel	50	50	2 500
Vin d'acajou	50	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>119 200</b>
Produit forestier	Prix Unitaire	Quantité exploitée en Nombre	Revenu
Van GM	70	188	13 160
Natte PM	150	136	20 400
Balais	25	49	1 225
Banc PM	50	25	1 250
Chaise raphia	150	20	3 000
Salon tara	750	20	15 000
Lit tara PM	400	13	5 200
Salon raphia	750	10	7 500
Chaise tara	150	8	1 200
Salon en Rotin	2 500	7	17 500
Lit raphia PM	400	5	2 000
Canapé Tara	250	5	1 250
Lit tara GM	600	4	2 400
Lit en vène	28 000	3	84 000
Table raphia	150	3	450
Lit raphia GM	600	3	1 800
Canapé	250	2	500
Table tara	150	1	150
<b>TOTAL</b>			<b>177 985</b>

Source : IREF Kédougou



## VIII.2.2 PROTECTION DES FORÊTS

En matière de lutte contre les feux de brousse, plusieurs stratégies ont été développées par l'IREF. Parmi celles-ci, on peut noter la lutte préventive avec les campagnes d'information, de sensibilisation et de communication, l'ouverture de pare feu, etc., mais aussi la lutte active avec les moyens de l'IREF, des partenaires et des populations.

### a. Lutte préventive

La prévention constitue l'élément essentiel dans la stratégie de lutte contre les feux de brousse dans la région couverte par un tapis herbacé bien fourni. Pour mener à bien ces activités préventives de lutte contre les feux de brousse, l'IREF a mis en place des Comités Villageois de Lutte contre les Feux de Brousse (CLFB). Il compte à son actif 85 CLFB répartis entre les trois départements et regroupant 1.731 membres.

**Tableau 8.16 : Répartition des comités de lutte contre les feux de brousse par département en 2012**

Département	Nbre de CLFB	Nbre de membres des CLFB	Nbre de membres moyen par CLFB
Kédougou	28	308	11
Saraya	27	733	27
Salémata	27	690	26
<b>Région</b>	<b>82</b>	<b>1731</b>	<b>21</b>

Source : IREF/SRSD de Kédougou

Les principales activités menées par ces comités pour la prévention des feux de brousses sont l'ouverture de pare-feu, création de feux précoces les activités de reboisement et de sensibilisation.

Au cours de l'année 2012, ces comités de lutte contre les feux de brousse ont eu à réaliser des pare-feux nus sur une distance de 85 Km et des pare-feux verts sur une distance de 40 Km dans toute la région de Kédougou. L'analyse du tableau suivant montre que le pare-feu nu le plus long (50 Km) a été réalisé dans le département de Saraya et le pare-feu vert le plus long (31 Km) dans le département de Kédougou.

**Tableau 8.4 : Répartition des pare-feu par type et par département**

Département	Nombre de km de pare-feu réalisés	
	Pare-feux nus	Pare-feux verts
Kédougou	27	31
Salémata	8	3
Saraya	50	6
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>40</b>

Source: IREF/SRSD de Kédougou

Concernant la création de feux précoces, les CLFB ont brûlé une superficie de 99 363 ha dans toute la région. Le tableau ci-dessous donne la répartition feux précoces par département.

**Tableau 8.5: Répartition des feux précoces par département en 2012**

Localisation	Superficie brûlée (en ha)
Kédougou	31 500
Salémata	2 508
Saraya	655 355
<b>TOTAL Région</b>	<b>99 363</b>

Source: IREF de Kédougou

L'analyse de ces deux derniers tableaux révèle que les activités préventives de lutte contre les feux de brousse sont plus intenses dans les départements de Saraya et de Kédougou. En effet, le département de Saraya, à tout seul, dispose plus de la moitié des pare-feux nus (58,8%) et celui de Kédougou dispose 77,5% des pare-feux verts.

On constate aussi que 65,8% des superficies brûlées par des feux précoces sont localisées dans le département de Saraya et que 31,7% ces superficies se trouvent à Kédougou.

Dans l'accomplissement de ses tâches, l'IREF est appuyée par des partenaires comme WulaNafaa, PGIÉS, PROGEBE, PAPIL, les sociétés minières, les collectivités locales avec une implication effective des populations.

## **b. Lutte active**

Pour lutter contre les feux de brousse déclarés, l'IREF ne dispose que de deux véhicules. Ce sont les populations et les partenaires qui l'appuient en cas de besoin. Durant l'année 2012, l'IREF de Kédougou a enregistré 41 cas de feux de brousse dans

la région ayant causé la destruction d'une superficie de 4 236 ha. Ces superficies brûlées étaient essentiellement composées de tapis herbacés et de végétations ligneuses. Cependant l'étendue des surfaces brûlées par les feux de brousse a connu une baisse très importante par rapport à l'année dernière (15 171 ha), soit une réduction de 72%. Quant au nombre de feux de brousse, on note une baisse de 26% par rapport à l'année dernière.

Les données du tableau suivant montrent que les feux de brousse ont été beaucoup plus fréquents dans le département de Kédougou avec 80,5% des cas déclarés. On y enregistre 33 cas et cela a entraîné la destruction d'une superficie de 4 049 ha, soit 95,6% des superficies brûlées. Quant à Salémata, avec 12% des cas, on n'y enregistre que 1,4% des superficies brûlées. Les conséquences de ce fléau sont donc moins graves dans ce département même si sa fréquence y reste assez élevée. Dans le département de Saraya, avec seulement 7% des cas de feux de brousse déclarés, on enregistre plus de 3% des superficies détruites, soit une superficie de 128 ha. Le département de Kédougou est donc le plus touché cette année-ci par les feux de brousse.

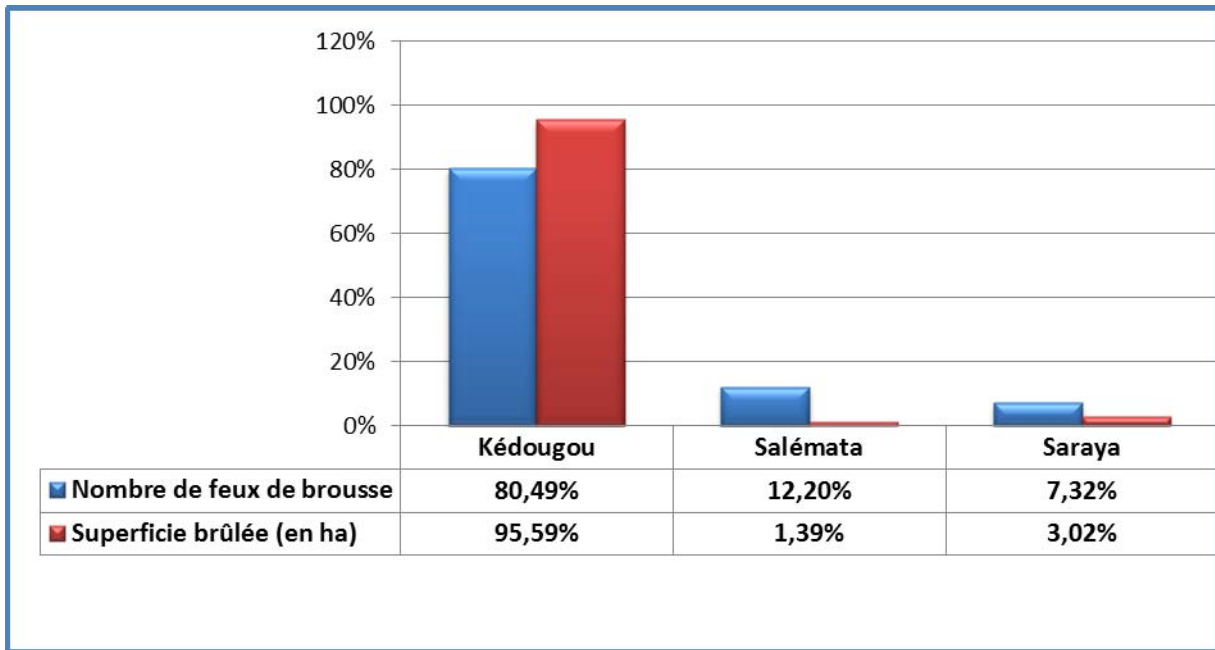
Malgré les efforts fournis jusque-là, les feux de brousse constituent toujours le principal facteur de dégradation des écosystèmes.

**Tableau 17.6 : Répartition des feux de brousse et des superficies brûlées par département en 2012**

Localisation	Nombre de cas de feu brousse		Superficie brûlée (en ha)	
	Année 2011	Année 2012	Année 2011	Année 2012
Kédougou	35	33	2 301	4 049
Salémata	17	5	665	59
Saraya	4	3	12 205	128
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>41</b>	<b>15 171</b>	<b>4 236</b>

Source: IREF de Kédougou

**Graphique 8.7 : Répartition des feux de brousse et des superficies brûlées par département**



Source : ANSD/Kédougou

### c. Situation du reboisement

Il est sans doute clair que la déforestation est l'une des premières conséquences des feux de brousse qui deviennent de plus en plus fréquents dans la région de Kédougou. Face à ce phénomène de dégradation des forêts, l'IREF de ladite région procède à la production de plants en pépinière qu'elle utilisera ensuite pour reboiser les superficies brûlées. Durant l'année 2012, elle a produit 478 007 plants contre 249.861 plants en 2011, soit une hausse de 91% de sa production par rapport à l'année dernière.

L'IREF produit plusieurs espèces de plants avec différents types de pépinière. Les espèces de plants produites en 2012 sont des plants forestiers, fruitiers, fruitiers-forestiers et ornementaux. On constate que cette production est largement dominée par les espèces forestières qui représentent plus de 68,5% de la production totale. Cette espèce est suivie des plants fruitiers qui occupent 15,7% de la production. Cependant, la production des espèces ornementales est très faible (3,4% de la production totale).

L'analyse de la production par type de pépinière révèle que la majorité des plants sont produits en régie, soit 94 % de la production. Ceux qui sont produit en Villageoise, individuellement, en scolaire et en privé ont respectivement une part de 3,3%, 1,4%, 1% et 0,1%.

**Tableau 18 : Production de plants par espèce et par type de pépinière en 2012**

Espèce	Type de pépinière (nombre de plants)					Total
	Régie	Individuelle	Privée	Villageoise	Scolaire	
Forestières	312 700	981	-	10 990	3 000	327 671
Fruitières forestières	55 800	1 098	200	2 050	-	59 148
Fruitières	69 500	2 599	227	2 610	-	74 936
Ornementales	12 000	2 152	-	100	2 000	16 252
Total	450 000	6 830	427	15 750	5 000	478 007

Source : IREF de Kédougou

### VIII.2.3 GESTION DE LA FAUNE

Compte tenu de son potentiel faunique encore appréciable, la région fait partie des cinq (05) grandes régions de chasse du pays. La région abrite environ 81% de la ZIC Falémé soit 1 075 321 hectares, une partie du Parc national qui est une Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) et un site du patrimoine mondial depuis 1981. L'aire centrale de la RBT a une superficie de 813 000 ha et sa zone tampon couvre 100 000 ha.

La région de Kédougou compte présentement, hormis la zone d'intérêt cynégétique (ZIC) de la Falémé qui couvre 1.336.000 ha, cinq zones amodiées hors de la ZIC pour une superficie de 215.000 ha et une concession et une zone amodiée dans la ZIC avec une superficie de 320.000 ha. Soit un total de zones concédées de 535.000 ha.

**Tableau 8.8 : Répartition des zones de chasse selon la superficie en 2012**

Désignation	Campement	Superficie (ha)	Situation
ZIC Falémé	9	1 336 000	Fonctionnelle
Haute Gambie	Relais de Kédougou	60 000	Fonctionnelle
Makoniokolo	Africa safari	60 000	Fonctionnelle
Salémata	Dioulaba	60 000	Fonctionnelle
Niériko	Niériko	20 000	Fonctionnelle
Dimboli	Soninké	15 000	Fonctionnelle
Concession (ZIC)		200 000	Fonctionnelle
ZA Bambou en ZIC		120 000	Non fonctionnelle

Source : IREF de Kédougou

Pour la zone d'intérêt cynégétique, l'IREF a autorisé en 2012 un quota de chasse de 31 animaux repartit entre les espèces suivantes : Koba, Buffle, Bubale, Guib hamaché, Ourébi et Céphalophe. Mais seuls 09 animaux ont été abattus, soit un taux de

réalisation 29,03%. Le tableau suivant donne la répartition du quota fixé selon les espèces d'animaux.

**Tableau 8.9 : Répartition du quota de chasse dans la ZIC selon les espèces en 2012**

Espèces	Quota	Réalisé	Taux d'exécution en %
Koba	06	03	50
Buffle	05	00	0,0
Bubale	05	00	0,0
Guib harnaché	06	02	33,3
Ourébi	04	00	0,0
Céphalophe	05	04	80
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>29,03</b>

**Source : IREF de Kédougou**

En ce qui concerne la chasse dans les zones amodiées, L'IREF de Kédougou a dénombré au total 9060 animaux abattus, toutes espèces confondues. Les espèces d'animaux qui ont été les plus fréquemment abattues par les chasseurs dans ces zones amodiées sont la Tourterelle maillée (57,2%), le Francolin (25,8%), la Tourterelle à collier (11%), le Pigeon vert (3%) et le Gangas (1,7%).

**Tableau 8.10 : Répartition des animaux abattus dans la zone amodiée selon l'espèce en 2012**

Espèces	Nombre de pièces abattues	Pourcentage
Tourterelle maillée	5183	57,2
Francolin	2341	25,8
Tourterelle à collier	987	10,9
Pigeon vert	269	3,0
Ganga	151	1,7
Poule de roche	34	0,4
Pintade	29	0,3
Pigeon rônier	22	0,2
Phacochère	21	0,2
Lièvre	20	0,2
Cynocéphale	3	0,0
<b>Total</b>	<b>9060</b>	<b>100</b>

**Source : IREF de Kédougou**

La réglementation des activités de chasse exige non seulement la détention d'un permis de chasse mais aussi le paiement des taxes liées à cette activité. En 2012, l'IREF a

délivré 10 Permis de Petite Chasse (PPC) et 219 Permis de Grande Chasse (PGC). Cela lui a permis d'encaisser une somme de 160 000 FCFA pour les PPC et 8 635 000 FCFA pour les PGC. Les recettes liées aux taxes s'élèvent à 16 228 000 FCFA, soit une baisse de 32% par rapport l'année précédente dont les recettes fiscales sont estimées à 23.907.000 FCFA. Ces recettes fiscales concernent principalement les taxes de concession (37%), d'amodiation (30%), et d'abattage (22%).

**Tableau 8.11 : Répartition des permis de chasse délivrés en 2012 par catégorie en 2012**

Désignations	Prix Unitaire	Nombre	Recette FCFA
PPC Touristique/1 semaine	15000	7	105 000
PPC Touristique/2 semaines	25000	1	25 000
PPC Résident	15000	2	30 000
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>160 000</b>
PGC/Une (1) semaine	30000	115	3 450 000
PGC/Deux (02) semaines	50000	101	5 050 000
PGC Résident	45000	3	135 000
<b>TOTAL</b>		<b>219</b>	<b>8 635 000</b>

Source : IREF de Kédougou

## Conclusion

La DREEC de Kédougou a rencontré pas mal de difficultés pour l'accomplissement de ses missions. La plupart des difficultés sont liées au fait que la DREEC ne dispose pas de véhicule, raison pour laquelle, elle est obligée d'organiser ses missions en rapport avec d'autres services techniques ou de faire appel à la société minière concernée. Cette situation a rendu impossible le suivi du plan de gestion des projets existants actuellement dans la région et le recensement des différentes installations classées, dans le but de les inciter à se conformer aux dispositions du Code de l'environnement qui réglementent les installations classées.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles dans l'une des régions les plus fournies en écosystèmes, l'IREF de Kédougou ne dispose pas les moyens adéquats pour lutter contre la dégradation de plus en plus prononcée de l'environnement. La faible implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des activités de gestion des ressources naturelles, est une contrainte majeure. A cela, s'ajoute la présence massive de sociétés minières, la transhumance, l'exploitation illicite du bois, l'orpaillage, les feux de brousse.

## CHAPITRE IX : HYDRAULIQUE URBAINE –HYDRAULIQUE RURALE

La région de Kédougou est l'une des régions les plus arrosées du pays et regorge aussi d'importants cours d'eau (la Falémé, le Koulounto, la Gambie, le Niokolo, et le Thiokoye. La région est principalement montagneuse et sa caractéristique fait que la durée de stockage des eaux n'excède pas fin mars à cause de son socle qui empêche de capter l'eau souterraine. Dans le milieu rural, le secteur de l'hydraulique est géré par la Division Régionale de l'Hydraulique (Brigade des puits et forages compris) tandis que dans le milieu urbain c'est la Sénégalaise Des Eaux (SDE) et la SONES à travers la concession qui les lie à l'Etat du Sénégal. Il faut constater que la SDE n'est présente que dans la Commune de Kédougou. Au niveau des départements de Salémata et de Saraya, les populations sont encore approvisionnées en eau par le biais de l'hydraulique rurale.

### IX.1 HYDRAULIQUE URBAINE

L'analyse des statistiques de l'hydraulique urbaine dans ce chapitre va porter sur l'évolution du nombre des abonnés à la SDE, des évolutions de la production d'eau et de la consommation d'eau dans la Commune de Kédougou.

#### IX.1.1 EVOLUTION DES ABONNES À LA SDE DANS LA COMMUNE DE KÉDOUGOU

L'évolution du nombre des abonnés de 2002 à 2012 de la SDE dans la commune de Kédougou connaît encore une progression timide. Cette faible progression pourrait s'expliquer par l'usage encore important de l'eau de puits par les ménages et de l'absence d'une politique de branchements sociaux (le niveau de pauvreté de la population étant de 73,1% ne facilite pas l'abonnement des ménages à la SDE). En 2012 la SDE totalise 1531 abonnés contre 1501 en 2011, soit une augmentation de 30 nouveaux abonnés certes peu pour une commune en pleine expansion.



**Tableau 9.1 : Evolution des abonnés à la SDE à Kédougou de 2002 à 2012**

Région	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Effectif abonnés dpt Kédougou</b>	830	905	986	1 090	1 170	1 265	1 315	1 386	1 419	1 501	1531

Source : SDE Kédougou 2012

### IX.1.2 EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'EAU PAR LA SDE DANS À KÉDOUGOU

En 2012, la SDE de Kédougou a produit 378945  $m^3$  d'eau, soit un accroissement de sa production de 50620  $m^3$  entre les années 2011 et 2012. Cette hausse s'explique par l'accroissement démographique que connaît la Commune de Kédougou (une forte immigration et émigration du fait de la proximité de certains lieux d'orpillage, la commune sert de lieu de transit vers les autres sites de « diouras » de la région). La SDE dispose actuellement de 4 forages tous situés dans la Commune de Kédougou du fait d'un besoin croissant en eau potable de la population.

**Tableau 9.2 : Evolution de la production d'eau à Kédougou de 2002 à 2012**

DESIGNATION	ANNEE										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PRODUCTION en $m^3$	178886	193298	192773	227480	222931	245876	260689	274861	327331	328325	378945

Source : SDE. Kédougou 2012

### IX.1.3 EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU À KÉDOUGOU

La quantité d'eau consommée par la population de Kédougou en 2012 est de 330805  $m^3$ , soit un accroissement moyen de 14% par rapport à l'année 2011. L'analyse des données relatives à la quantité d'eau consommée laisse apparaître une évolution à la hausse. En effet, durant la décennie entre 2002-2012, la consommation d'eau par la population de la commune de Kédougou est passée de 147623  $m^3$  à 330805  $m^3$ , soit une hausse de 55 %. Cependant, en dehors du fait que certaines parties de la ville ne sont pas couvertes par le réseau de la SDE (Gomba II, Gada Dinguessou), la distribution de l'eau connaît de sérieuses perturbations surtout entre les mois de mars et juillet, ce qui crée de véritables désagréments aux populations. Cette situation liée

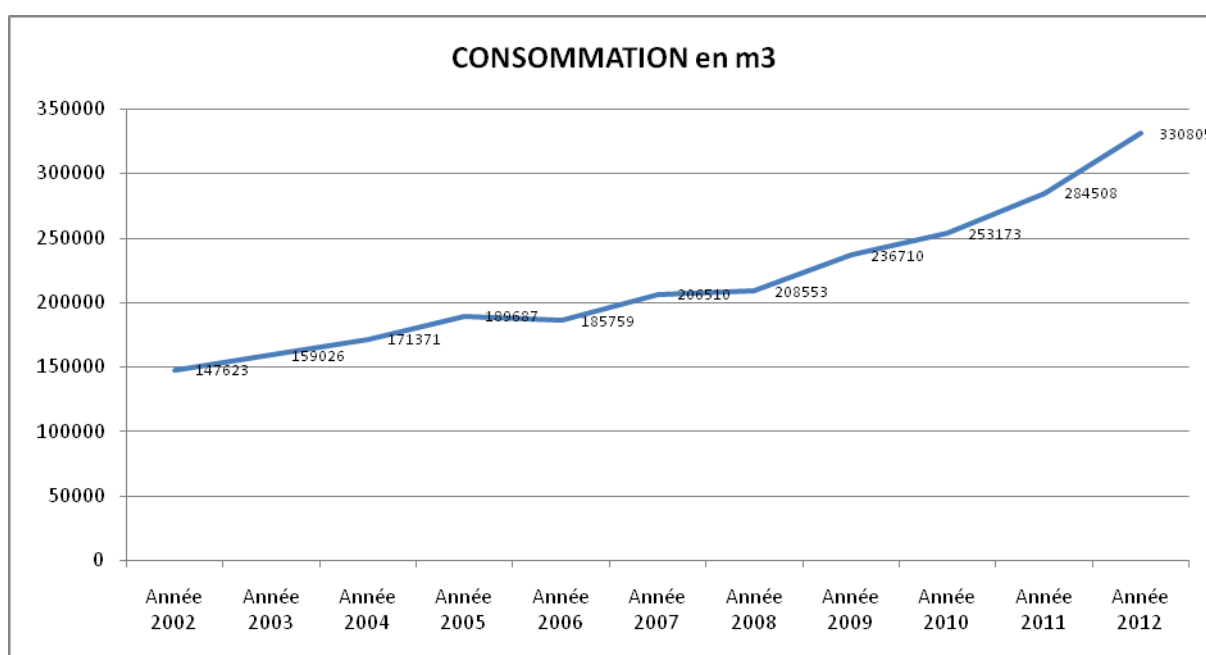
essentiellement à des contraintes hydrogéologiques et dont on n'a pas de solutions, pourrait s'exacerber au regard de la croissance démographique exponentielle et des besoins en eau qu'elle induit.

**Tableau 9.3 : Evolution de la consommation d'eau à Kédougou de 2002 à 2012**

DESIGNATION	ANNEES										
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
CONSOMMATION en m <sup>3</sup>	147623	159026	171371	189687	185759	206510	208553	236 71	253173	284 508	330805

**Source** : SDE. Kédougou 2012

**Graphique 9.1 : Evolution de la consommation d'eau entre 2002 et 2012**



Source : ANSD/Kédougou

## IX.2 HYDRAULIQUE RURALE

La Brigade des Puits et Forages en charge de hydraulique rurale gère dans la région de Kédougou 21 forages motorisés dont 02 sont en arrêt de fonctionnement et 495 points d'eau équipés en pompes manuelles India II ou III., DLV et Vernier. En zone de socle, la réalisation de forages appelés « *forages marteau fond de trou* » est l'ouvrage le plus indiqué. Les forages déjà réalisés dans la région ont des débits qui varient entre 1 et 15 m<sup>3</sup> / heure, et ces débits sont relativement faibles par rapport aux besoins des populations et du cheptel.

Les forages motorisés sont au nombre de 21 dont 4 solaires dans la région. Cependant la région est appuyée par des partenaires pour la satisfaction en eau des populations. Parmi ces partenaires on peut retenir :

#### **PEPAM :**

Ce Programme intervient dans la région de Kédougou dans le cadre de la mise en place des Associations d' Usagers de Forages (ASUFOR).

#### **Programme de l'UEMOA :**

Ce programme dans le cadre de sa 2<sup>ème</sup> phase a réalisé 60 forages MFT équipés de manuelles de mark India II et a permis la mise en place et la formation de 60 comités de gestion. Il a permis également la réalisation de 4 forages, 4 châteaux d'eau, 8 km de réseau, 12 bornes fontaines, 8 branchements communautaires et l'équipement de ces forages en solaire.

#### **Programme de l'UNICEF**

L'UNICEF, dans le cadre de son programme « Un Paquet de Services Intégrés pour la Qualité de l'Education et la Promotion de la Scolarisation des filles », a réalisé 14 forages positifs équipés de pompes manuelles de mark vergnet, 4 autres forages non équipés sur les 5 prévus ont été réalisés par World Vision.

#### **Programme de la JICA**

La Jica a réalisé 3 forages dans le cadre du programme Japon 13,5 à Mako.

### **CONCLUSION**

Malgré l'existence de plusieurs programmes d'appui au secteur hydraulique et d'un réseau hydrographique assez dense, la région de Kédougou est confrontée à relever le défi de satisfaction en eau de la population. En effet, il n'existe pas de nappe phréatique uniforme dans la zone. Le sol rocailleux influe beaucoup sur le coût élevé de réalisation des forages. Dans le milieu rural, on note une insuffisance des infrastructures hydrauliques. En zone urbaine et plus particulièrement dans la Commune de Kédougou, on note souvent des dysfonctionnements dans la distribution de l'eau surtout dans « le quartier Gomba ».

## CHAPITRE X : COMMERCE

### INTRODUCTION

La Direction du Commerce Intérieur, chargée de mettre en œuvre les orientations politiques du Ministère, a des services déconcentrés dans l'ensemble des régions du Pays. Le Service Régional du Commerce de Kédougou en est une illustration. Parmi les missions qui lui ont été assignées en 2012, on retiendra la surveillance du marché, le contrôle de l'application de la législation économique et de l'encadrement des opérateurs économiques de la région.

### X.1 SUIVI PERIODIQUE DES PRIX ET STOCKS

L'année 2012, tout comme l'année précédente, a été fortement marquée par un suivi périodique des stocks physiques disponibles dans les magasins de demi-grossistes de la région. Le suivi a révélé que les marchés de la région ont été bien approvisionnés en denrées de base et les prix des denrées n'ont presque pas varié durant toute la période de référence. En effet, des produits comme le sucre et le gaz butane ont fait l'objet de fluctuations des prix avec une légère hausse dans des limites raisonnables. L'offre des produits sur le marché est assez réduite du fait du nombre limité de demi-grossistes en particulier le gaz butane qui n'a qu'un seul fournisseur dans la région. L'éloignement des centres d'approvisionnement des produits de base est un facteur d'instabilité et de hausse des prix si la Brigade de contrôle des prix ne jouait pas un rôle de sentinelle.

**Graphique 8 : Suivi périodique des prix selon des stocks alimentaires en 2012**

PRODUITS		1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre	4 <sup>ème</sup> Trimestre
Sucre	Cristallisé	650 /625	650 /625	650 /625	650 /625
	morceaux	800/750	800/750	800/750	800/750
Riz	Brisé non parfumé	14500 /14000	14500 /14000	14500 /14000	14500 /14000
	Brisé parfumé ordinaire	22500/22000	22500/22000	22500/22000	22500/22000
Huile (bouteille 5l)		5500	5500	5500	5500
Lait en poudre	Vrac	25kg	6000	6000	6000
		10 kg	26000/25750	26000/25750	26000/25750
	Sachets		9000/8000	9000/8000	9000/8000
Oignon importé		9000/8000	9000/8000	9000/8000	9000/8000
Tomate	Pot de 2 kg	2600	2600	2600	2600
	Pot de 1 kg	1100	1100	1100	1100
Gaz butane	Bonbonne 2,7 kg	2200	2200	2200	2200
	Bonbonne 6 kg	4700	4700	4700	4700

Source : Service régional du Commerce

## **X.2 CONTROLE DE LA QUALITE DES PRODUITS**

Le contrôle de la qualité des produits a pour objet de s'assurer de la qualité des produits présents dans les circuits de distribution et de vente, mais également saisir et de retirer des points de vente tous les produits alimentaires, pharmaceutiques non conformes à la réglementation par les éléments de la Brigade du Service Régional du Commerce. La vente du sel en 2012 a relevé des quantités importantes de sel non iodé en provenance de Rufisque et de Dakar qui ont été saisies. Une stratégie d'autocontrôle, adoptée par les revendeurs après des mises en demeure et des verbalisations, a eu des effets positifs dans l'iodation du sel dans la commune.

Des produits impropres ont été retirés du marché, il s'agit de :

- ❖ 15 cartons de biscuits fourrés
- ❖ 25 paquets de lait écrémé
- ❖ 200 bouteilles de boisson sucrée
- ❖ 31 pots de moutarde
- ❖ 25 kg de médicaments non conformes.

Tous ces produits alimentaires comme pharmaceutiques périmés, attendent la décision du Comité Technique Régional pour leur destruction ou incinération.

## **X.3 APPLICATION DE LA LEGISLATION ET DE LA REGLEMENTATION ECONOMIQUE**

Parmi les missions d'encadrement, des opérations de sensibilisation et d'avertissements ont été effectuées auprès des commerçants pour le respect de la loi 94-63 du 22 Août 1994 sur les prix, la concurrence et le contentieux économique. L'application de la Législation et de la Règlementation Economique a conduit les éléments de la Brigade à des contrôles et des sorties dans les lieux de commerce, les magasins de demi-gros, de détail, dans les campements touristiques, bars, auberges, épiceries, quincailleries... Les infractions courantes relevées sont la pratique de prix illicites (PPI) sur les produits comme le riz, le sucre, le gaz butane et le lait en poudre et d'autres infractions comme le défaut de publicité de prix, le défaut de facture, la vente de produits d'origine frauduleuse, la tromperie sur la qualité des produits, le défaut d'inscription au registre de commerce (surtout chez les orpailleurs), le défaut de licence chez les débiteurs de boissons alcoolisées.

## **X.4 SUIVI D'ACTIVITES SECTORIELLES**

### **X.4.1 BOULANGERIE**

En 2012 une nouvelle boulangerie industrielle s'est ajoutée à la seule boulangerie industrielle jusque-là implantée dans la commune de Kédougou. Il s'en est suivi une augmentation de l'offre de pain dont une bonne partie est vendue à 125 francs la baguette, soit en deçà des 150 francs fixés par le Conseil régional de la consommation.

### **X.4.2 ORPAILLAGE**

L'activité d'orpaillage s'intensifie d'année en année du fait de découverte de nouveaux sites d'exploitation aurifère. A cela s'ajoute une mécanisation de plus en plus affirmée de ce secteur avec un nombre important de machines à concasser recensées et l'emploi de produits toxiques dans les zones de recherche. Autour de cette pratique traditionnelle de recherche d'or, s'exercent diverses activités de commerce de détail, de quincaillerie, de restauration, de boucherie et divers petits services, malgré la volonté affichée des hautes autorités d'organiser et de réglementer le secteur.

### **X.4.3 DISTRIBUTION DE CARBURANT**

Les trois (03) stations-services implantées dans la commune de Kédougou font office de stations régionales de distribution de carburant. Ce qui constitue un handicap pour les autres départements de la région comme Salémata (80 km), Saraya (60 km) et surtout de l'arrondissement de Sabodala (127 km) de la capitale régionale. L'éloignement de ces localités entraîne la pratique illicite de vente de carburant dans des normes moins sécuritaires.

## **CONCLUSION**

L'activité commerciale dans la région a connu une expansion depuis quelques années. Cette intensification de l'activité économique et surtout dans le secteur du commerce a davantage orienté les actions du Service du Commerce à intensifier leur action de contrôle sur l'ensemble du territoire régional. Pour mener à bien cette difficile mission il s'avère important de doter la Structure régionale de matériels roulant en très bon état (véhicules) et de matériels informatiques, ce qui contribuerait à renforcer la présence de l'Etat dans une des zones du Sénégal les plus accidentées du pays (zone de montagne) où la demande de produits de base dépasse souvent l'offre.

### INTRODUCTION

Le Sénégal s'est doté d'un Programme Sectoriel de la Justice (P.S.J) qui s'étale sur une période décennale allant de 2004 à 2013, déclinée en plans d'action triennaux : 2004-2006, 2007-2009 et 2010-2012. Les objectifs fixés dans ce plan visent à réduire les dysfonctionnements de la justice dus dans une certaine mesure à un déficit financier et infrastructurel et de façon plus pressante à un manque de moyens humains et matériels. Néanmoins, depuis la mise en œuvre du dit plan, on assiste de plus en plus à un meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire du pays et cela s'est bien ressenti dans la région de Kédougou en 2010. Pour bien illustrer cela, il s'agit dans ce chapitre de décrire la population carcérale de Kédougou et d'analyser la répartition des détenus provisoires et des condamnés au niveau la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de cette région aurifère.

#### XI.1 LA POPULATION CARCERALE

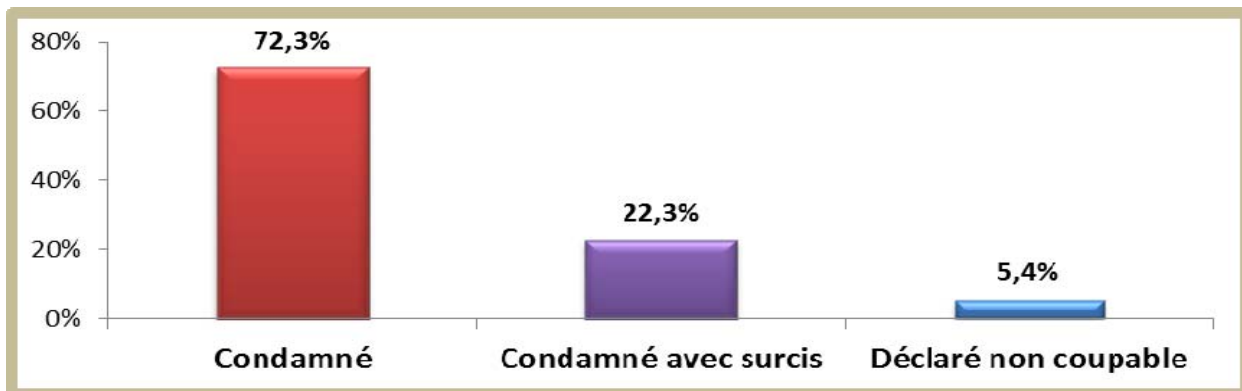
On appelle population carcérale ou population pénale l'ensemble des individus pris en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). Ces individus sont soit des détenus provisoires, soit des condamnés. Ils sont appelés des écroués.

Un détenu provisoire est une personne placée sous mandat de dépôt, mais qui n'est pas encore jugée. Il est aussi appelé prévenu.

Un condamné est un individu ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

La population carcérale de la région de Kédougou est passée de 97 individus en 2011 à 112 individus en 2012, soit une augmentation de 15 individus. Parmi ces écroués, on compte 103 hommes et seulement 9 femmes. Après leur jugement, 72,3% de ces détenus provisoires ont fait l'objet d'une condamnation ferme avec des peines allant de 1 mois à 3 ans d'emprisonnement. On constate par ailleurs que 22,3% de cette population carcérale ont été condamnés avec sursis avec des peines allant de 1 à 3 mois. Cependant, il n'y a que les 5,4% qui ont été déclarés non coupables et qui ont retrouvé leur liberté après leur détention provisoire.

**Graphique 19 : Répartition de la population carcérale selon la sentence en 2012**

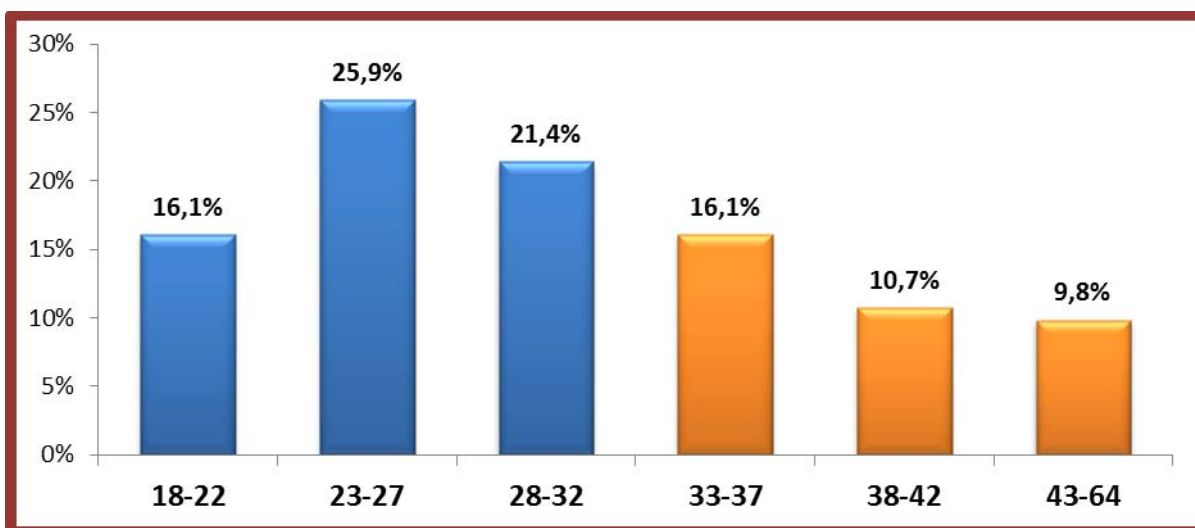


Source : ANSD/Kédougou

### **XI.1.1 STRUCTURE DE LA POPULATION CARCÉRALE SELON LE GROUPE D'ÂGE**

L'analyse de la structure d'âge des écroués enregistrés par la MAC de Kédougou en 2012 révèle une population assez hétérogène car l'âge de ces derniers varie entre 18 et 64 ans. Cependant on note une prédominance des jeunes de 18 à 27 ans qui représentent 42% des détenus. Par ailleurs, 21,4% de ces accusés ont un âge compris entre 28 et 32 ans. Ce qui explique une moyenne d'âge d'environ 31 ans. Les prévenus qui se trouvent dans les tranches d'âge 38-42 ans et 43-64 ans représentent respectivement 10,7% et 9,8% de la population carcérale.

**Graphique 10 : Répartition des détenus selon le groupe d'âge en année révolue en 2012**



Source : ANSD/Kédougou



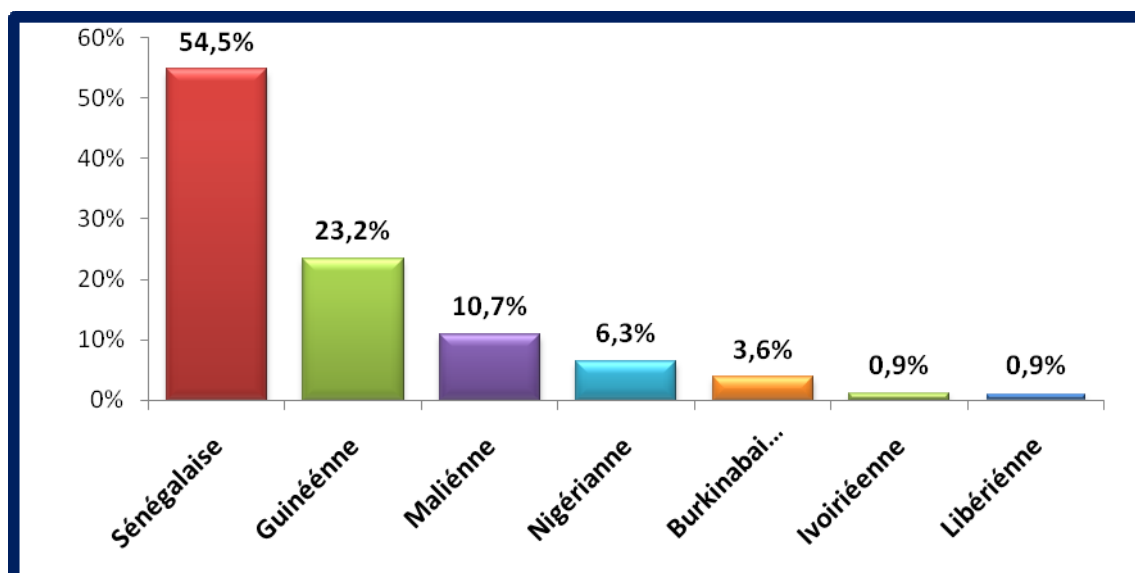
## XI.2 LES CONDAMNÉS

En 2012, la MAC de Kédougou a enregistré 106 condamnés sur les 112 détenus provisoires dont 81 condamnations fermes et 25 condamnations avec sursis. Ces derniers sont de nationalités différentes avec des motifs de condamnation diverses. Par ailleurs, la durée moyenne de leur peine d'emprisonnement est de 5,6 mois.

### XI.2.1 LES CONDAMNÉS SELON NATIONALITÉ

La maison d'arrêt et de correction de Kédougou a enregistré 7 nationalités différentes en 2012. Il s'agit en majorité des Sénégalais (54,5%), des Guinéens (23,2%), et des Maliens (10,7%). Les Nigériens, Burkinabés, Ivoiriens et Libériens représentent chacun moins de 7% des condamnés.

Graphique 11 : Répartition des condamnés selon la nationalité en 2012



Source : ANSD/Kédougou

### XI.2.2 LES CONDAMNÉS SELON LE TYPE D'INFRACTION

Les délits commis par les détenus de la maison d'arrêt et de correction de Kédougou sont très diverses et variés. Parmi les plus courants on peut retenir le vol simple et les coups de blessures volontaires (CBV) qui constituent respectivement les motifs de condamnation de 32% et 29% des condamnés. En dehors de ces deux types d'infraction, on constate qu'il existe aussi d'autres motifs de condamnations très peu fréquents (entre 0,9% et 2,8%) mais très graves. Il s'agit du trafic de drogues ou de chanvre indien, de la pédophilie et détournement de mineur, du viol, de la prostitution et du braconnage.

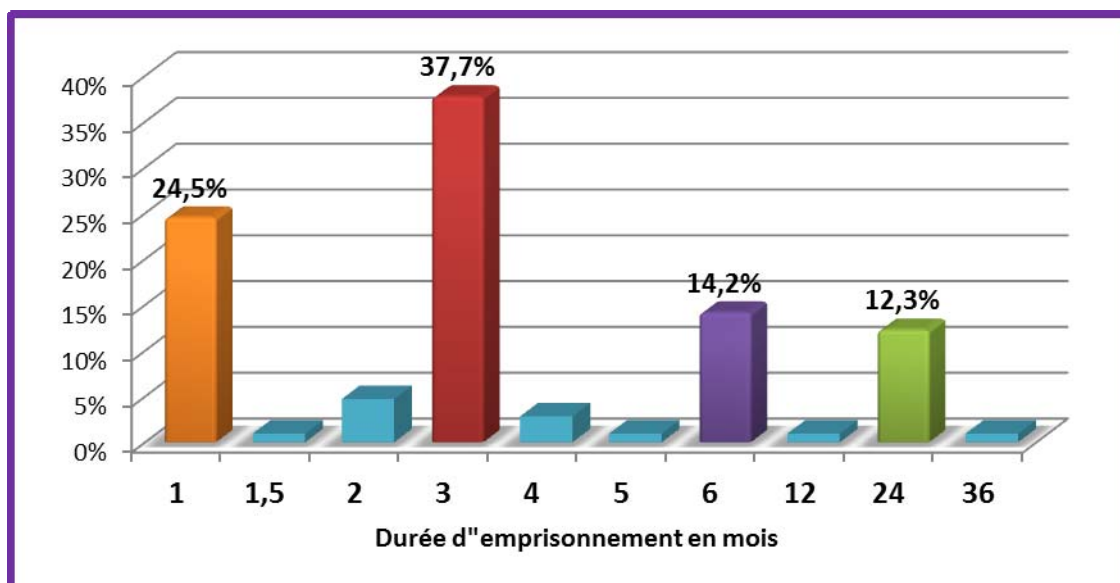
**Tableau 11.1 : Répartition des condamnés selon le type d'infraction en 2012**

Type d'infraction	Nombre de détenus
Vol simple	34
CBV	31
Offre cession	6
Exploitation de débit de boisson	5
Vol en réunion	5
Menace	3
Trafic intérieur de drogues	3
Rébellion	2
Tentative de vol	2
Vol commis avec effraction	2
Complicité de vol	2
Association mal fait	2
Pédophilie et détournement de mineur	2
Prostitution	2
Braconnage	1
Viol	1
Détention et trafic de Chanvre	1
Violence	1
Recel	1
<b>Total</b>	<b>106</b>

### **XI.2.3 DURÉE DE PEINE DES CONDAMNÉS**

Selon la gravité des délits commis, la durée de la peine d'emprisonnement des individus condamnés au niveau de la Maison d'Arrêt et de Correction de Kédougou en 2012 varie entre un mois et trois ans. La plupart d'entre eux (37,7%) ont eu à purger trois mois d'emprisonnement pour avoir commis un vol simple ou pour avoir donné des coups et blessures volontaires. Ceux qui ont retrouvé la liberté juste après un mois de détention représentent 24,5%. Les peines d'emprisonnement de six mois et de deux ans concernent respectivement 14,2% et 12,3% des condamnés. Il n'y a qu'un seul détenu qui a été condamné à trois ans de prison pour le trafic intérieur de drogue.

**Graphique 12 : Répartition des condamnés selon la durée d'emprisonnement en 2012**



Source : ANSD/Kédougou

## **CONCLUSION**

La politique décennale du Programme Sectoriel de la Justice (P.S.J), inscrite sur la période de 2004-2012 pour rapprocher les justiciers du justiciable tout en envisageant de meilleures conditions de travail et de détention, reste timide dans la région de Kédougou. Les lieux de détentions exigus combinés à la chaleur qui sévit dans la région sont autant de facteurs qui dégradent les conditions de vie des détenus.

## CHAPITRE XII : MINES, INDUSTRIE ET ARTISANAT

### INTRODUCTION

La région de Kédougou recèle un important potentiel minier ; ce qui en fait un pôle d'attraction pour les investisseurs. Le substratum géologique de la région est constitué essentiellement de socle précambrien. Ces terrains anciens, communément appelés « formations birimiennes », constituent une province métallogénique de grande importance qui abrite de nombreux gisements et indices d'or, de fer, d'uranium, de lithium, d'étain, de molybdène, de cuivre, de marbre et de nickel. Les activités minières ont boosté le secteur de l'artisanat qui était très embryonnaire durant ces dernières années.

#### XII.1.1 MINES

Durant l'année 2012, les exportations en or industriel ont atteint 11 tonnes pour une valeur de 222,3 milliards de FCFA contre 116,8 milliards FCFA en 2011, soit un accroissement de 90,4%. En effet, les cours de l'or ont atteint des niveaux historiques en 2012 atteignant environ 1631 dollars l'once. Les réserves minières en or dans la région de Kédougou sont estimées à plus de 300 tonnes pour le moment. L'or qui occupait déjà la 4ème position dans la valeur totale des exportations du Sénégal en 2011, tient la 2ème place en 2012 soit 18%. La région compte aujourd'hui 55 permis de recherches d'or selon le Service Régional des Mines.

**Tableau 12.1 : Répartition des gisements selon la localisation et la quantité**

Substances	Réserves		Ressources		Total(T)
	Localité	Quantité (T)	Localité	Quantité (T)	
Or	Sabodala	50	Sabodala	90	376,7
	Massawa	-	Massawa	93	
			Golouma et Masato	44	
			Boto	9,3	
			Tomboronkoto	6,2	
Fer	Boféto	800 millions	-	-	800 millions
Marbres	Bandafassi	348 500	Bandafassi	1067 000	1.415.500
Uranium	Saraya	-	Saraya	2000	2000

Source : SR des Mines de Kédougou

## TITRES MINIERS OCTROYES en 2012

La situation suivante décrit le nombre de titre miniers octroyés aux industries durant l'année 2012.

- ❖ Permis recherche (or) : 40
- ❖ Permis recherche (cuivre et molybdène) : 01
- ❖ Autorisations exploitation en petite mine (or) : 05
- ❖ Autorisations exploitation en petite mine (marbre) : 02
- ❖ Autorisations exploitation artisanale (or) : 40
- ❖ Permis d'exploitation (or) : 03
- ❖ Concession minière (or) : 01
- ❖ Permis d'exploitation (fer) : 01
- ❖ Permis d'exploitation (marbre) : 03.

Parallèlement à l'exploitation industrielle, il existe l'orpaillage qui est une forme d'exploitation traditionnelle et informelle de l'or dans les sites dénommés « diouras ».

Ces exploitations traditionnelles sont actuellement concentrées dans les départements

- de Saraya (Kharakhéna CR de Bembou, Diakhaling CR de Khossanto, Khassagri CR de Missirah Sirimana, Tenkoto CR de Sabodala),
  - et Kédougou (Bantako, Linguékhoto et Tomboronkoto CR de Tomboronkoto)
- dans une moindre mesure, elles s'opèrent principalement sur l'or. Une activité d'orpaillage timide se développe aussi dans le département de Salémata.

Cette activité d'orpaillage qui a atteint des proportions inquiétantes tant dans sa forme pratiquée que par la présence massive de populations de la sous-région, constitue une véritable problématique à prendre en considération dans toute sa dimension. L'afflux de ces exploitants a entraîné un développement incontrôlé de l'activité d'orpaillage. Et celle-ci devient de plus en plus mécanisée avec l'utilisation de détecteurs de métaux, de concasseurs motorisés et de produits chimiques dangereux (le cyanure, le mercure, etc.) pour le traitement du minerai. Les rejets de ces produits et de leurs résidus dans la nature constituent des risques permanents pour la santé publique et pour l'environnement. Il s'y ajoute une déforestation grandissante.

## **XII.1.2 INDUSTRIE**

La région de Kédougou dispose d'une société cotonnière la SODEFITEX.

Les PME/PMI sont peu fréquentes. Les rares qui existent s'activent généralement dans le domaine de la transformation des produits agricoles et forestiers non ligneux. Elles bénéficient toutefois d'un assez bon encadrement technique et financier avec la présence d'ONG, de projets et de programmes.

## **XII.1.3 ARTISANAT**

Les données sur la situation de l'artisanat en 2012 ne sont pas disponibles. Cependant, il faut constater qu'il reste encore un secteur clef de l'activité économique de la région. En effet, à côté de l'agriculture et de l'élevage, il occupe une grande partie de la population active.

Sur le plan institutionnel, l'organisation du secteur est assurée par la Chambre des Métiers. Celle-ci, en rapport avec certaines ONG, œuvre à rendre plus performant et plus compétitif ledit secteur par le biais des sessions de formations et de perfectionnement mais surtout par la mise en place d'une mutuelle de crédit et d'épargne.

On retrouve dans le secteur la plupart des corps de métiers dont les plus importants sont : la menuiserie, les BTP, la teinture et la bijouterie.

Selon les statistiques de la Chambre des métiers de 2010, la région compte 258 artisans inscrits à son répertoire. Les artisans de production occupent le premier rang avec 64,7% des effectifs suivis de ceux d'art 20,2% et de service 15,1%.

La région dispose d'un potentiel artisanal important. Cependant, il faut noter que le niveau d'encadrement est très faible. Certaines matières premières sont chères ou sont indisponibles sur le marché. L'outillage des artisans est souvent obsolète. La relance du tourisme dans la région, le flux migratoire intense observé, l'intensification des activités de BTP sont autant d'éléments qui vont apporter une plus-value au secteur.

**Tableau 12.2 : Répartition des artisans à la Chambre des Métiers selon le type en 2010**

Désignation	Effectif	Pourcentage
Art	52	20,2%
Production	167	64,7%
Service	39	15,1%
<b>Ensemble</b>	<b>258</b>	<b>100,0%</b>

Source : Chambre des Métiers Kédougou

## **CONCLUSION**

La région de Kédougou, malgré sa vocation agricole, tend à devenir une zone minière et industrielle. Il y a beaucoup d'enjeux économiques et environnementaux dans l'exploitation des mines mais aussi dans la protection et la préservation des ressources naturelles. Le développement du secteur minier dans la région nécessite un assainissement ainsi que des mesures d'accompagnement de contrôle et de suivi pour le développement harmonieux dudit secteur. Il faut une parfaite intégration de ce secteur dans l'économie de la région compte tenu de son dynamisme, son ascension fulgurante, et ses importants revenus.

## X CHAPITRE XIII : POSTE, BANQUES ET SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

### INTRODUCTION

La poste sénégalaise fait partie des principaux opérateurs chargés du transfert d'argent, de l'expédition des courriers et des colis, etc. aussi bien à l'intérieur du territoire national qu'à l'international. L'activité principale des banques consiste à exercer, à leur propre risque, le rôle d'intermédiaire entre les agents économiques qui disposent d'un surplus financier et ceux qui souffrent d'un déficit. L'intervention des banques a pour effet d'optimiser l'utilisation des ressources en rapprochant l'offre et la demande et d'augmenter ainsi l'efficacité de l'économie. Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) constituent aujourd'hui un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté, car ils permettent le financement de la petite et micro entreprise et offrent des produits et services financiers adaptés aux populations les plus défavorisées.

#### XIII.1 MANDATS ÉMIS PAR LA POSTE EN 2012

La région de Kédougou ne compte que deux bureaux de poste. Il s'agit des bureaux de Kédougou et celui de Saraya. Le département de Salémata n'en dispose pas. Le montant total des mandats émis par les habitants de la région de Kédougou au niveau de ces deux bureaux de poste s'élève à 1 687 537 384 FCFA dont 1 595 075 674 FCFA pour le bureau de Kédougou et seulement 92 461 710 FCFA pour celui de Saraya. Cela signifie que 95% des mandats ont été émis au niveau de Kédougou. Ces transferts d'argent de la part des habitants de Kédougou vers d'autres contrées se sont effectués par le biais de différents services proposés par la Poste. Ces services sont les Versements sur les Comptes à Chèques Postaux (CCP), la Poste One, Western Union, Compte National Epargne (CNE) et Call Money. Une analyse comparative des sommes émises selon le type de mandat montre une très grande disparité dans l'utilisation de ces outils de transfert d'argent. En effet, un peu plus de 43% de la valeur totale des émissions de mandats ont été transférés par versement sur des comptes à chèques postaux. Les mandats émis par Post One sont évalués à 522 908 800 FCFA, soit 31% de la valeur totale des émissions de mandats. En ce qui concerne Western Union, il a servi à envoyer un montant de 326 873 386 FCFA, ce qui correspond à une part de 19,4%. Le CNE et Call Money ont chacun une part assez faible respectivement égale à



5,8% et 0,6%. CCP et Poste One sont donc les services qui ont fait rentrer beaucoup plus d'argent dans les caisses de la Poste en 2012.

**Tableau 13.1 : Répartition des mandats émis par type et par département en 2012**

MANDATS	BUREAUX		TOTAL	Pourcentage
	KEDOUGOU	SARAYA		
CCP	729 618 682	300 000	729 918 682	43,3
POSTE ONE	465 166 900	57 741 900	522 908 800	31,0
WESTERN UNION	318 154 286	8 719 100	326 873 386	19,4
CNE	73 144 306	24 751 210	97 895 516	5,8
CALL MONEY	8 991 500	949 500	9 941 000	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>1 595 075 674</b>	<b>92 461 710</b>	<b>1 687 537 384</b>	<b>100</b>

Source : Bureau de POSTE de Kédougou

### XIII.2 MANDATS PAYÉS PAR LA POSTE EN 2012

Le montant total des mandats payés en 2012 par les bureaux de poste de la région de Kédougou au profit des habitants s'élève à 1 570 850 355 FCFA. Le Bureau de Poste de la Commune de Kédougou a eu à payer aux clients la somme de 1 467 457 813 FCFA et celle de Saraya 103 392 542 FCFA (soit 93% contre 7%). La plus grande partie de la somme d'argent transférée a été payée par le biais des mandats Western union et Poste One qui ont respectivement une part de 32,2% et 17,5% (respectivement 506 510 385 FCFA et 274 325 380 FCFA).

**Tableau 13.2 : Répartition des mandats payés par type et par département en 2012**

MANDATS	BUREAUX		TOTAL	Pourcentage
	KEDOUGOU	SARAYA		
WESTERN UNION	476 936 019	29 574 366	506 510 385	32,2
POSTE ONE	249 937 780	24 387 600	274 325 380	17,5
RIA	177 726 224	13 874 975	191 601 199	12,2
MONEY EXPRESS	179 618 244	5 171 148	184 789 392	11,8
CHEQUES	167 282 800	8 307 461	175 590 261	11,2
CMT	138 503 202	6 621 282	145 124 484	9,2
CNE(Remboursements)	64 115 076	12 056 763	76 171 839	4,8
CALL MONEY	10 001 690	920 000	10 921 690	0,7
TFP1 (mandat carte inter)	2 079 865	1 679 469	3 759 334	0,2
BRED	863 339	484 599	1 347 938	0,1
IFS/IMO	393 574	314 879	708 453	0,05
<b>TOTAL</b>	<b>1 467 457 813</b>	<b>103 392 542</b>	<b>1 570 850 355</b>	<b>100</b>

Source : Bureau de poste / Kédougou

### XIII.3 BANQUES ET SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS

La région de Kédougou ne compte que 2 agences de banque (Ecobank et CEBAO) en 2012. Ces banques développent une approche clientèle de proximité avec de nouveaux services financiers comme les opérations sur guichets automatiques et le système de transfert rapide d'argent. Le système financier décentralisé n'est pas aussi bien présent. Il n'y a que 2 structures qui sont inscrites au répertoire de la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés

#### **Système Financier Décentralisé**

Les Institutions de Micro finance ont été, pour leur part, caractérisées par leur bonne insertion dans la région. L'activité principale des institutions de micro finance est la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit où elles tirent leurs revenus en tant qu'intermédiaire financier.

#### **Sociétariat**

Durant l'année 2012, le sociétariat qui est défini comme une personne physique ou morale qui fait partie de certaines sociétés, mutuelles ou associations, comptait un effectif de 5780 contre 6999 en 2011, soit un taux d'accroissement moyen en baisse de 17%.

**Tableau 13.3 : Evolution du sociétariat de 2011 à 2012**

Sociétariat	Année 2011	Année 2012	Taux accroissement moyen annuel
Homme	4 420	3 622	-18%
Femme	1 200	953	-21%
Personnes morales	1 378	1 205	-13%
TOTAL	6 999	5 780	-17%

Source : DRSFD

#### **Encours de crédit**

Les encours de crédit ont augmenté de 4% en 2012 par rapport à l'année précédente. Cependant il faut constater que les encours de crédit à court terme ont baissé de 19% tandis que ceux du moyen terme l'ont aussi de 47%. Les crédits en souffrance se portent mieux, car, ils ont baissé de 60%.

**Tableau 19.4 : Evolution de l'encours de crédit de 2011 à 2012**

Encours de crédit	Année 2011	Année 2012	Taux accroissement moyen annuel
Court terme	237 665 316	192 789 515	-19%
Moyen terme	95 664 284	50 578 169	-47%
Long terme	906 460 206	1 072 764 194	18%
Crédits en souffrances	36 642 441	14 801 517	-60%
Total	1 276 432 246	1 330 933 395	4%

**Tableau 13.20 : Principaux indicateurs de la région de Kédougou sur la période 2011-2012**

Indicateurs	Année 2011	Année 2012	Part région/ national (%)
SFD inscrits	2	2	0,50%
Sociétariat	6 999	5 780	0,30%
Encours de crédit	1 276 432 246	1 330 933 395	0,60%
Encours d'épargne	784 487 324	1 010 444 872	0,60%
Emprunts	372 840 961	612 053 548	1,20%
Fonds propres	320 860 155	415 033 542	0,50%
Encaisse	101 756 646	25 642 932	0,40%
Dépôts auprès des IF	133 536 529	354 212 695	0,80%
Immobilisations (net)	40 745 799	63 171 434	0,30%
Résultat	76 552 655	-178 950 120	0,90%
Total Actif (net)	1 357 509 476	1 838 416 939	0,60%

Source : DRSFD

Les encours de crédit et d'épargne ont atteints respectivement 1 330 933 395 FCFA et 1 010 444 872 FCFA en 2012. Le total actif net dans des SFD en 2012 a fortement augmenté atteignant ainsi 1 838 416 939 FCFA.

## **CONCLUSION**

Les activités de la plupart des acteurs financiers tels que la POSTE, les banques et les SFD, qui interviennent dans la Région de Kédougou, contribuent efficacement à l'amélioration de l'économie locale. La présence des acteurs de la micro finance dans la région a aidé les populations à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Elle a favorisé la création et le développement de petites activités économiques rentables. Ces entités économiques appartenant au secteur informel ont été boostées par la présence de l'orpaillage.